

Un million d'emplois Un chiffre en trompe-l'œil

Systeme éducatif et gratuité ? Couverture sociale ?

Classe moyenne ? Amazighité ?

Autant de questions qui interpellent le gouvernement Akhannouch



Lire page 4

En toute Libé

Par Mohamed Benarbia



*Ils ont tombé
le masque !*



Deux images qui se voulaient rassurantes. Et elles l'étaient, pour ainsi dire, avant que la troisième ne vienne tout gâcher.

Le chef d'Etat a adressé le discours d'ouverture de cette onzième législature à distance. Un message Royal des plus éloquents d'autant plus que les parlementaires étaient triés sur le volet et qu'ils avaient tous leur masque en vue de limiter le risque au maximum.

Par la suite, le premier conseil de ce nouveau gouvernement qui ne compte pourtant pas plus de vingt-cinq ministres s'est également fait à distance.

Sauf qu'à l'évidence, c'était trop beau pour que cela continue. Et voilà donc venu le moment pour le chef du gouvernement de présenter les grandes lignes de son programme. Et là, on va mettre toutes les précautions au placard tout en se moquant de toutes ces mesures de sécurité dont on ne cesse d'affubler un peuple qui s'en trouve pour le moins déçonné. Grosse inconstance gouvernementale d'entrée. Piètre tableau que de voir ces « élus du peuple », chef du gouvernement et présidents respectifs des deux Chambres en tête, s'agglutiner tristement et ignorant indignement masques et distanciation.

Comme début, c'est trop peu rassurant. Un gros ratage surtout.

L'appareil politico-militaire algérien en perte de boussole

Tebboune se noie dans ses conjectures lunatiques

Le Maroc derrière les feux de forêts en Algérie

Point de gaz via le GME

Actualité



Le président-marionnette-algérien, lors de sa rencontre périodique avec quelques représentants de médias de son pays, triés sur le volet bien entendu, a semblé bien retenir les répliques dictées par ses patrons militaires.

Se focalisant sur les « ennemis », créés en toutes pièces pour détourner l'attention du peuple algérien de sa misère et ses souffrances, ennemis supposés dont le voisin marocain serait le chef de file, suivi conjoncturellement par la France, Abdelmajid Tebboune n'a pas hésité, usant d'un langage indigne d'un responsable politique, à proférer des allégations fallacieuses d'implication du Maroc dans tous les différends qu'Alger dispute avec d'autres pays et des menaces à peine voilées de recourir à d'ultimes « réactions » contre Rabat. « Nous ne portons atteinte à personne mais celui qui tentera de nous agresser risque de le regretter. L'Algérie saura faire face à toute

velléité dans ce sens », a-t-il martelé à titre d'exemple.

Imputant instantanément tous les malheurs de son pays à l'état des rapports tendus entre ce dernier et son voisin de l'ouest, il a exhorté les Algériens à « l'unification des efforts pour construire l'Algérie, main dans la main », en faisant savoir que « des instructions ont été données à tous les secteurs pour ouvrir un débat sur la révision des statuts et des salaires ». « Une telle démarche nécessite du temps et il est inutile de recourir à l'anarchie pour la revendication des droits », a-t-il ajouté, proposant de dénoter sa crainte de l'évolution du mouvement de protestations sociales qui prend des allures de plus en plus virulentes.

D'autre part, « le minaret est tombé, pendez le barbier », comme dirait l'autre. S'enfonçant dans la médiocrité politique et les amalgames inintelligibles, le chef de l'Etat algérien, évoquant les feux de forêts « prémédités », selon lui, qui avaient ravagé,

l'été dernier, plusieurs régions de son pays, a déclaré, sans sourciller, que « des faits et des preuves » montrent que le Maroc était derrière ce mouvement terroriste (le MAK de Ferhat Moheni) qui avait agi avec la complicité de parties « à Paris et Rabat ».

A ce propos, Tebboune a rappelé que les décisions prises par l'Algérie en réponse au Royaume du Maroc « ne sont en fait qu'une réaction », écartant toute médiation entre les deux pays. Et d'ajouter, comble de l'animosité, que l'approvisionnement de l'Espagne en gaz algérien ne se fera plus via le gazoduc transitant par le Maroc. Toutefois, il s'est, quelque peu, rétracté en déclarant que l'Algérie « n'a pas pris de décision » définitive sur la reconduction du contrat d'utilisation du gazoduc passant par le Maroc, qui doit expirer le 31 octobre. « Le contrat qui nous lie court jusqu'au 31 octobre, d'ici là, on verra », a-t-il répondu au journaliste qui l'a interrogé à cet égard.

Le président algérien a, tout de même, précisé que « l'Espagne ne sera plus approvisionnée par le GME (Gaz Maghreb Europe). Nous n'avons plus besoin de ce gazoduc ». Toutes les livraisons de gaz algérien à l'Espagne, selon lui, se feront dorénavant via le gazoduc sous marin Medgaz qui opère déjà au maximum de sa capacité initiale estimée à 8 milliards de m³ par an, ce qui constitue la moitié des exportations algériennes annuelles vers ce pays et le Portugal.

Evoquant les dernières discussions sur cette question avec les responsables espagnols, Tebboune a assuré que « nous nous sommes entendus avec l'Espagne pour que s'il y a un quelconque dysfonctionnement, tous nos bateaux vont se diriger vers l'Espagne pour livrer du gaz naturel liquéfié ».

Rappelons que l'Algérie approu-

ve, depuis 1996, l'Espagne et le Portugal d'environ 10 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an via le GME.

En contrepartie du transit de ce gazoduc sur le territoire national marocain, le Maroc reçoit annuellement près d'un milliard de mètres cubes de gaz naturel, comblant ainsi 97% de ses besoins, la moitié étant des droits de passage payés en nature tandis que l'autre moitié est achetée à un prix avantageux, selon les études d'experts et analystes du secteur.

En fermant ce robinet le 31 octobre, non seulement Alger pourrait compromettre ses échanges économiques avec l'Europe, particulièrement la fourniture de gaz à la péninsule ibérique en hiver, dans un contexte particulier de forte hausse des prix à travers l'ensemble du continent européen mais prive aussi le voisin maghrébin d'une ressource vitale bien que de par sa détermination et son attachement à son autonomie géostratégique, le Maroc soit capable de trouver assurément d'autres partenariats de substitution.

De telles réactions impulsives, allant de la rupture unilatérale des relations diplomatiques avec Rabat à la décision très attendue de mettre un terme au contrat d'approvisionnement en gaz naturel de l'Espagne et du Portugal via le GME, en passant par l'interdiction injustifiée du survol de l'espace aérien algérien par l'aviation marocaine, confirment la tendance suicidaire du régime politico-militaire algérien.

En effet, ces prises de positions lunatiques et versatiles dénotent d'un manque atroce de sens de la diplomatie politique et économique chez les dirigeants algériens, voire même de boussole sociale quant à l'intérêt général de leur pays, leur peuple et en somme de la région du Maghreb dans son ensemble.

Rachid Meftah

Le SG de l'ONU attire l'attention du Conseil de sécurité sur le détournement de l'aide humanitaire par le polsario

Le Secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a attiré l'attention, dans son rapport au Conseil de sécurité sur le Sahara marocain, sur les détournements par le « polsario » de l'aide humanitaire et financière destinée aux populations séquestrées dans les camps de Tindouf.

M. Guterres a, ainsi, signalé, dans son rapport, que le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme a reçu des informations d'ONG attentant que le « polsario » détourné des aides humanitaires ainsi que des fonds dans les camps de Tindouf.

Cette confirmation du Secrétaire général de l'ONU intervient après celle de l'Office européen de lutte anti-fraude - OLAF -, qui a fait état de grands détour-

nements de l'aide humanitaire, pendant plus de quatre décennies, par les dirigeants du « polsario » et les responsables algériens. Elle s'ajoute, également, aux conclusions accablantes des rapports d'inspections du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et du Programme alimentaire mondial de l'ONU, à ce sujet.

Le détournement de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf, de manière systémique, organisée et à grande échelle, sert à l'enrichissement personnel des milices du « polsario » et des responsables algériens, comme cela a été souligné dans le rapport de l'OLAF.

Au moment où le rapport du Secrétaire général alerte sur la détérioration

de la situation humanitaire dans les camps de Tindouf, les dirigeants séparatistes du « polsario » s'enrichissent aux dépens de la souffrance et de la privation d'une population maintenue contre son gré dans ces camps. Ce détournement est facilité par l'absence d'enregistrement des populations des camps de Tindouf, rejeté par le pays hôte, l'Algérie, en violation grave de ses obligations internationales et des résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011.

Après cette mention, pour la première fois, du détournement de l'aide humanitaire par le « polsario » dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité, le mouvement séparatiste et son parrain algérien ne peuvent plus nier leur crime

abject envers les populations des camps de Tindouf.

En outre, le Secrétaire général de l'ONU se réfère à la situation générale de violations des droits de l'Homme dans les camps de Tindouf, aggravée par la pandémie de Covid-19.

En effet, la pandémie a ravagé ces camps qui ont connu une 2ème et une 3ème vagues, comme souligné par M. Guterres dans son rapport. Cette situation désastreuse est due principalement à la délégation, par l'Algérie, de toutes ses responsabilités et ses obligations sur son territoire, et donc la gestion sanitaire des camps, à un groupe séparatiste armé, ayant des liens avérés avec la criminalité internationale organisée et le terrorisme au Sahel.

Le parlement espagnol rejette la création d'une commission d'enquête dans l'affaire Ghali

L'entrée du chef des séparatistes du Polisario, Brahim Ghali, en Espagne sous une fausse identité continue de susciter des remous. En effet, le Congrès des députés (la chambre basse du Parlement espagnol) a rejeté la demande du Parti populaire (PP-principal parti d'opposition) de créer une commission d'enquête parlementaire afin de clarifier les responsabilités politiques dans cette affaire à l'origine d'une crise diplomatique majeure entre Rabat et Madrid.

Selon l'agence espagnole Europa Press, les députés du PP ont demandé lors de la réunion du bureau des porte-parole, tenue lundi 11 octobre, d'inscrire cette question dans la prochaine session plénière, mais leur demande n'a été soutenue que par le parti d'extrême droite Vox, alors que les autres groupes parlementaires l'ont rejetée ou se sont abstenus.

D'après la même source, le porte-parole du PP au Congrès des députés, Cuca Gamarra, a regretté, lors d'une conférence de presse, que les partenaires habituels du gouvernement n'aient pas soutenu la création de cette commission d'enquête et s'est demandé "combien vaut leur silence" et "pourquoi proté-

gent-ils X dans l'affaire Ghali ».

Cuca Gamarra a souligné que le parlement devrait être en mesure d'éclaircir les circonstances d'entrée et de sortie de Brahim Ghali d'Espagne et identifier les responsables politiques qui ont donné les ordres dans cette affaire. « Personne en Espagne n'est au-dessus des lois », a-t-il martelé.

Pour sa part, le porte-parole de Vox au Congrès des députés, Iván Espinosa de los Monteros, a défendu l'idée de créer cette commission d'enquête, car il considère que les responsabilités pénales doivent être déterminées par la justice, tandis que le rôle du Congrès des députés est de déterminer les responsabilités politiques.

Par ailleurs, le juge chargé de l'enquête sur cette même affaire a refusé de la classer sans suite, comme le demandait le ministère public.

En effet, le juge d'instruction Rafael Lasala a décidé dans une ordonnance, relayée par les médias espagnols, de maintenir ouverte l'affaire de l'entrée de Ghali en Espagne en avril dernier, procédure dans laquelle l'ancienne ministre des Affaires étrangères, Arancha González Laya, est mise en examen pour des délits présumés de prévarication, faux documents et

dissimulation.

Le juge estime qu'il n'y a pas de raisons de classer sans suite l'affaire, tout en répondant à la requête de l'avocat de l'Etat présentée le 17 septembre dans laquelle ce dernier demande le non-lieu dans l'affaire contre l'ex-chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, Camilo Villarino, ainsi que le classement de l'affaire.

Rafael Lassala a justifié sa décision par «l'existence de preuves de la participation pénale d'autres personnes» dans «des circonstances particulières d'entrée» du chef des séparatistes en Espagne.

Il a souligné que «des autorités doivent informer les tribunaux compétents de la localisation» des personnes faisant l'objet d'enquête, les accusant de «violer» le règlement de l'espace Schengen.

« Il y a jusqu'à présent des raisons de croire qu'il n'y a pas eu une mauvaise ou difficile interprétation d'une norme si élémentaire » dans l'entrée des ressortissants étrangers aux pays de l'Union européenne, «mais d'une violation frontale de ses principes en revendiquant leur inapplicabilité» lors de l'entrée illégale de Brahim Ghali.

T.M

Le ministre malien des AE réitère la position constante de son pays Pour une solution politique, juste et durable au dossier du Sahara marocain

Le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Abdoulaye Diop, a réitéré, lundi à Rabat, la position constante de son pays en faveur d'une solution politique, juste et durable, sous l'égide de l'ONU, au différend autour de la question du Sahara marocain.

S'exprimant lors d'une conférence de presse au terme de son entretien avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, M. Diop a réaffirmé la position "constante et sans équivoque" du Mali "qui va dans le sens de l'adhésion pleine et entière au processus mené sous l'égide des Nations unies en vue de trouver une solution politique, pacifique, juste, durable et acceptable" à ce dossier.

M. Diop a, en outre, soutenu que son pays n'entreprendra rien qui soit contre les intérêts du Maroc au sujet de cette question.

Le chef de la diplomatie malienne a remis, à cette occasion, à M. Bourita un message écrit du président de la transition du Mali, M. Assimi Goïta, à Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Par la même occasion, M. Diop a exprimé sa fierté de "remettre à la très Haute attention de S.M le Roi Mohammed VI, le message de paix, d'amitié, de solidarité et de fraternité que lui adresse Son excellence Assimi Goïta, président de la transition et chef de l'Etat du Mali, avec ses salutations fraternelles ainsi que ses vœux ardents de bonheur pour S.M le Roi, et de prospérité et de croissance pour le peuple frère du Maroc".

Polisario : La fin d'une chimère

Voulant participer aux travaux de la quatrième commission de l'Assemblée générale de l'ONU, celui que le Polisario présentait comme étant son représentant permanent auprès de l'organisation internationale fut interdit d'accès et apprit par la même occasion qu'il n'était ni représentant, ni permanent. Car les agents de sécurité lui ont appris à l'entrée du bâtiment que l'entité qu'il prétendait représenter n'était pas un Etat et de ce fait, elle ne représentait rien aux yeux de l'organisation onusienne qui la considérait tout simplement comme une association comme des centaines d'autres. Ainsi donc, le prétendu diplomate Mohamed Omar que le Polisario se targuait de désigner comme représentant permanent accrédité auprès de l'ONU sut, à son corps défendant, qu'au niveau de l'ONU, il n'était qu'un pétitionnaire associatif parmi d'autres.

Cette mise au point est un revers pour le Polisario qui ne cesse de présenter le mauritanien Mohamed Omar comme étant son représentant permanent accrédité auprès de l'ONU. Ce qui n'est d'ailleurs qu'un mensonge qui s'ajoute à de nombreux autres dont seuls le Polisario et son géniteur algérien ont le secret.

En effet, depuis le milieu des années 70 du siècle passé, depuis que l'Algérie a créé le Polisario lui ordonnant d'installer les Sahraouis les plus naïfs en terre algérienne, la bande à la tête du Polisario n'a cessé de mener ces populations en bateau. Soutenue en cela par le régime militaire algérien et ses pétrodollars, la bande leur ancre à l'esprit qu'ils allaient avoir un Etat indépendant, bien à eux. Ce fut le premier des mensonges servis aux Sahraouis, mais ce n'était pas le dernier, plusieurs autres

ont suivi. Ainsi, au début des années 2000, le Polisario faisait croire aux habitants des camps qu'il avait une représentation au niveau du siège de l'ONU et que le prétendu diplomate Mohamed Omar, dit Mizhari, était le représentant accrédité du Polisario. Voilà donc, pour la grande surprise et surtout la grande joie de Fadel Brika, Khadijatou et les autres dissidents du Polisario présents aux travaux de ladite commission, le sieur Mizhari qui se prenait pour un grand diplomate à été renvoyé, avec son prétendu doctorat par les services de sécurité de l'ONU qui lui ont refusé l'accès qui est réservé aux vrais diplomates représentant de vrais pays accrédités auprès de l'organisation onusienne. Voulant hausser le ton, ledit Omar était, doucement, mais de manière ferme prié de passer par la porte réservée aux représentants de la société civile.

L'expulsion de Mohamed Omar et son recadrage par les services de sécurité de l'ONU ont fini par révéler qu'il est porteur de la nationalité mauritanienne car il est originaire de ce pays dont les lois ne permettent pas la double nationalité.

Décidément, les Mauritaniens sont nombreux et très actifs au niveau de la direction du Polisario. Quand on sait que le nommé Ebbi Bouchraya, qui se targue d'être derrière la dernière décision de la CJUE est également mauritanien, voilà qu'un troisième mauritanien, Khattri Ould Addouh, vient de déclarer que le Polisario considère le poste frontière d'El Guerguarat comme une zone de guerre, et il peut, à tout moment, faire l'objet d'un ciblage de la part de l'Algérie via ses milices séparatistes.

Ahmadou El-Katib

Quatrième commission de l'Assemblée générale de l'ONU

Mohamed Aba : N'en déplaise à ses ennemis, le Maroc poursuit résolument sa marche d'édification

Mohamed Ayach : Le scrutin du 8 septembre reflète l'adhésion des Sahraouis à l'édification démocratique au Maroc

N'en déplaise aux ennemis de son intégrité territoriale, le Maroc poursuit sa marche d'édification "en toute confiance et avec détermination", a souligné, lundi à New York, Mohamed Aba, président de la commission des finances, du budget et de la programmation au conseil régional de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Alors que ses ennemis s'adonnent à des manœuvres vouées à l'échec en soutenant par tous les moyens les milices du "polisario", le Maroc poursuit sa marche d'édification en toute confiance et avec détermination", a affirmé M. Aba devant la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a, dans ce sens, fait observer que le Royaume a opté pour la "voie de la sagesse" face aux provocations et agissements des ennemis de son intégrité territoriale, en se focalisant sur l'action sur le terrain à travers des projets de développement d'envergure et des efforts visant à édifier un Etat démocratique fort.

L'intervenant a également mis en avant la participation massive des populations sahraouies au triple scrutin législatif, communal et régional du 8

septembre dernier, précisant que toutes les composantes de la région se sont mobilisées, en parfaite symbiose avec les partis politiques, les organisations de la société civile, les autorités locales et les instances juridique et de sécurité, pour transmettre un message sans équivoque à propos de l'intégrité territoriale du Maroc.

Cette forte adhésion a permis de dégager une nouvelle carte politique, marquée essentiellement par l'émergence de jeunes compétences au niveau des instances élues, a-t-il dit.

M. Aba a, par ailleurs, appelé à trouver une solution politique juste et durable au conflit artificiel autour du Sahara marocain sur la base de l'initiative marocaine d'autonomie et sous la souveraineté pleine et entière du Maroc sur l'ensemble de son territoire. Dans le même sens, Mohamed Ayach, parlementaire représentant la ville de Laâyoune, a affirmé que la participation massive des populations des provinces du Sud au triple scrutin du 8 septembre dernier reflète, en toute transparence, l'adhésion des Sahraouis au processus d'édification démocratique engagé dans le Royaume. Et de préciser que quelque 6.582 candidats sahraouis représen-

tant 28 partis politiques ont pris part à la campagne électorale.

Lors de ce processus, les candidats ont pu présenter leurs programmes et leurs visions pour le développement de la région du Sahara marocain, a-t-il indiqué, notant que la mobilisation dont ont fait preuve les populations locales traduit, à juste titre, une prise de conscience de l'importance des instances élues dans la gestion de leurs affaires et le renforcement de la décision locale, en droite ligne du choix de la régionalisation avancée adoptée par le Royaume.

Il s'agit aussi d'un consensus autour du plan d'autonomie présenté par le Maroc en tant que solution réaliste et pragmatique pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain, a-t-il souligné.

M. Ayach a, par ailleurs, appelé la 4^e Commission de l'Assemblée générale de l'ONU à soutenir les efforts du Secrétaire général de l'ONU et du Conseil de sécurité afin de parvenir à une solution à la question du Sahara marocain dans le cadre des paramètres inclus dans les dernières résolutions du Conseil de sécurité, à savoir le réalisme, le pragmatisme, la continuité et le compro-

Un million d'emplois, un chiffre en trompe-l'œil

« Système éducatif et gratuité ? Couverture sociale ? Classe moyenne ? Amazighité ? Autant de questions qui interpellent le gouvernement Akhannouch »



« Ça a l'air du déjà vu », c'est ainsi qu'on peut résumer le programme gouvernemental présenté hier par le nouveau chef de gouvernement devant les deux Chambres. Le nouveau programme semble s'inscrire parfaitement en droite ligne avec les programmes des gouvernements Benkiran I et II (2011-2015) et celui d'El Othamani I et II (2017-2021). Donner la priorité au social (éducation, santé, couverture sociale, ...), réduire les inégalités économiques et sociales, lutter contre le chômage, améliorer les équilibres macro-économiques, renforcer le « Made in Morocco », opérationnaliser le caractère officiel de l'amazighité, ... sont des objectifs déjà ressassés par les deux gouvernements pjdistes.

En effet, Aziz Akhannouch ne fait pas table rase du travail fait par ses prédécesseurs et fixe six engagements en continuité avec les orientations des deux gouvernements précédents. Lui aussi promet de l'emploi, plus d'égalité homme-femme sur le marché du travail, la généralisation de la couverture sociale et tant de monts et merveilles. Pourtant, les nouveaux engagements du gouvernement suscitent tant de questions et interrogent les compétences et les moyens de l'équipe gouvernementale.

Prenant le chantier de l'em-

ploi, le gouvernement Akhannouch s'engage à créer un million de postes d'emploi dans les cinq années à venir. Pourtant, personne ne sait rien sur la nature de ces emplois. S'agit-il de postes permanents ou provisoires ? Qu'en est-il des secteurs ciblés ? Le chef de gouvernement compte-t-il sur le secteur privé ou celui public ? Les diplômés chômeurs, premiers concernés par le fléau du chômage, seraient-ils privilégiés ?

L'augmentation de la part des activités des femmes de 20% à 30%, deuxième engagement du gouvernement, suscite également de nombreuses questions : Comment le gouvernement compte-t-il s'attaquer à ce sujet ? Procèdera-t-il à de la discrimination positive ? Cette augmentation de 30% fera-t-elle partie d'un million de postes qui vont être créés ou assisterons-nous à la création de postes à part ? S'agit-il d'un travail à temps partiel court ou long ou plutôt d'un travail à temps plein ? Idem pour la mobilisation de l'ensemble du système éducatif afin d'améliorer le classement du Maroc parmi les 60 meilleurs pays au niveau mondial, troisième engagement de l'Exécutif. Comment conçoit-il cette mobilisation ? Comment compte-t-il répondre au problème des enseignants contractuels ? Comment envisage-t-il de rassurer les Marocains concer-

nant la gratuité des études dans le secteur public ? Aura-t-il le courage de réglementer la question des frais des études dans le privé ? Sera-t-il capable d'instaurer un système éducatif gratuit et de qualité ?

Le quatrième engagement, à savoir la préservation et l'élargissement de la classe moyenne et la garantie des conditions économiques et sociales pour l'émergence d'une classe sociale rurale, soulève également des interrogations. D'abord, de quelle classe moyenne parle-t-on puisque la définition même de cette classe moyenne n'existe pas et il est de plus difficile à déterminer des critères fiables pour chiffrer ne serait-ce que son nombre ? L'Exécutif se basera-t-il sur les chiffres du HCP ou ceux de la Banque mondiale ou encore ceux de la Banque africaine de développement pour définir cette classe ? Ensuite, l'équipe gouvernementale aura-t-elle le courage de procéder à l'instauration d'un système fiscal juste et équitable envers cette catégorie sociale ? Et aura-t-elle les moyens de garantir des services sociaux (éducation, santé, culture, ...) aussi gratuits et de qualité ?

L'opérationnalisation de la couverture sociale complète, cinquième engagement du nouvel Exécutif, pose également des questions sur sa mise en place. En effet, on se demande si l'Exécutif

va réussir à éviter les défaillances constatées lors de la généralisation du Régime d'assistance médicale (Ramed). Arrivera-t-il à garantir des services de soins de qualité ? Garantira-t-il les moyens financiers pour assurer la pérennité de ce chantier ? Arrivera-t-il à répondre aux attentes du personnel soignant en protestation pour améliorer ses conditions de travail ?

Et enfin, qu'en est-il de l'opérationnalisation du caractère officiel de l'amazighité via la création d'un fonds spécial doté d'un budget d'un milliard de DH à l'horizon 2025, sixième engagement gouvernemental. Akhannouch compte-t-il préserver la Commission ministérielle permanente chargée d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du caractère officiel de la langue amazighe ? Comment entend-il renforcer les compétences des ressources humaines des secteurs privé et public en matière de communication en amazigh avec les usagers ? Comment compte-t-il promouvoir les recherches scientifiques en lien avec le développement de cette langue tout en encourageant les créations, les productions et les festivals ayant l'amazigh comme langue d'expression ? Et enfin comment envisage-t-il l'intégration de la culture et des expressions artistiques amazighes dans les programmes de la formation

culturelle et artistique des établissements spécialisés, qu'ils soient publics ou privés ?

Autre question et non des moindres : comment l'Exécutif compte-t-il financer ces engagements ? En effet, le discours d'Akhannouch sous la Coupole ne précise pas ses sources de financement ni les montages financiers envisagés pour mener à bien ces chantiers. Une question des plus légitimes puisque le prochain gouvernement doit intervenir dans une conjoncture économique marquée par la flambée des prix du pétrole, la hausse des prix des matières premières agricoles, la crise de Covid-19 qui continue, les tensions avec l'Algérie, la crise diplomatique avec certains de nos partenaires européens, conjuguées à un contexte social marqué par la grogne des enseignants contractuels qui a marqué le quinquennat précédent et des médecins du public qui n'ont pas cessé de multiplier les contestations et les grèves. Sans parler du dialogue social avec les centrales syndicales, interrompu sur fond de désaccords autour de la loi du droit de grève et des syndicats. Occulter ce contexte morose, le programme du nouveau gouvernement risque de s'apparenter aux résolutions de chaque nouvelle année où l'on espère que le lendemain serait meilleur.

Hassan Bentaleb



Décès de l'ancien diplomate marocain Ahmed Snoussi

L'ancien diplomate Ahmed Snoussi, un des précurseurs de la diplomatie marocaine, s'est éteint lundi à son domicile à l'âge de 92 ans, a-t-on appris de source proche.

Un des architectes de la création du ministère des Affaires étrangères au lendemain de l'indépendance, le défunt comptait à son actif une riche carrière diplomatique, dont celle d'ambassadeur représentant du Maroc aux Nations unies.

Natif de Meknès où il s'est très tôt engagé dans l'ac-

tion politique, il a effectué sa scolarité au lycée Poeynirau avant de faire partie du premier contingent des étudiants marocains de l'Institut d'études politiques de Paris, Sciences Po.

Ancien ministre de l'Information et ambassadeur dans plusieurs pays africains (Nigeria, Tunisie, Algérie et Mauritanie), Ahmed Snoussi fut témoin de plusieurs événements politiques et diplomatiques du Maroc post-indépendance. Le défunt était également l'un des membres fondateurs du Club diplomatique marocain.

Omar Hilale : *Le MNA appelé à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial qui renforce la sécurité collective dans toutes ses dimensions*

Le Mouvement des non-alignés (MNA) «est appelé à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial qui servira de plate-forme pour une action commune efficace à même de renforcer la sécurité collective dans toutes ses dimensions», a plaidé, lundi à Belgrade, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc aux Nations unies, Omar Hilale.

«Partant de l'importance qu'il accorde à l'action multilatérale constructive, le MNA est appelé à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre mondial qui servira de plate-forme pour une action commune et agissante, qui renforcera la sécurité collective dans toutes ses dimensions et répondra aux défis actuels et émergents», a affirmé M. Hilale qui intervenait dans le cadre d'une conférence commémorant le 60e anniversaire du Mouvement des non-alignés à Belgrade.

L'ambassadeur Hilale a souligné, dans ce sens, que «le Royaume du Maroc, membre fondateur du MNA ayant participé au premier Sommet de Belgrade, a toujours considéré le Mouvement des non-alignés comme une plate-forme prestigieuse d'action collective et un forum pertinent pour construire un monde où prévalent les valeurs démocratiques, la sécurité, la justice et les droits de l'Homme».

«Cet objectif ne saurait être réalisé qu'à travers l'adoption de méthodes de travail innovantes et flexibles, basées sur la concertation et axées sur les résultats», a-t-il poursuivi.

Ce constat, a enchaîné M. Hilale, a été souligné par SM le Roi Mohammed VI dans le discours Royal adressé à la 15ème conférence des pays non alignés dans lequel le Souverain avait affirmé que «notre mouvement est plus que jamais appelé à s'inscrire positivement dans cette démarche et à apporter son concours efficace à la consolidation des règles de bonne gouvernance, empreintes d'équité et d'équilibre et à même de consolider la paix et la sécurité dans le monde et d'aider à la réalisation des objectifs de développement humain durable».

L'ambassadeur a fait remarquer, à cet égard, que l'engagement du Royaume s'inscrit dans le cadre de la vision stratégique globale de SM le Roi, qui est fondée sur la consolidation de la paix et de la sécurité internationales, l'appui à l'intégration économique régionale, le renforcement des capacités nationales dans le domaine du développement humain durable,

et la promotion de partenariats fructueux, efficaces et ouverts, avec la participation des secteurs public et privé, au sein d'une coopération tripartite qui inclut les pays du Nord.

M. Hilal s'est attardé sur les actions de coopération agissante initiées par le Royaume conformément aux Hautes instructions Royales, citant notamment «l'initiative concrète consistant en la mise en place par le Maroc d'un pont aérien vers plus de vingt pays africains et arabes, afin d'acheminer des aides médicales immédiates en vue de soutenir leurs capacités nationales de lutte contre la pandémie de la Covid-19».

SM le Roi a également lancé le premier projet national d'envergure de fabrication et de production de vaccins contre le nouveau coronavirus et d'autres vaccins, en tant que mesure proactive qui répondrait également à tous les besoins du continent africain, a-t-il rappelé.

Sur un autre volet, M. Hilale a souligné qu'«au moment où nous célébrons le 60e anniversaire de la création de notre mouvement, la question palestinienne demeure au centre de nos préoccupations, car le Royaume du Maroc, comme il l'a toujours exprimé, aspire à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, conduisant à l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, dans les frontières de juin 1967, ayant pour capitale Al Qods -Est, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité».

Il a réitéré, à cette occasion, la position ferme et de principe du Royaume du Maroc, dont SM le Roi Mohammed VI préside le Comité Al-Qods, quant à la nécessité de préserver le statut juridique, historique et spirituel de la Ville sainte, en tant que terre de coexistence entre les adeptes des trois religions monothéistes et un trait d'union entre les peuples pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

Sur un autre registre, l'ambassadeur a fait observer que bien que «la situation actuelle soit différente de celle ayant vu la création de notre mouvement, la philosophie et la vision de ses pères fondateurs sont toujours pertinentes et à l'ordre du jour».

«Si les années 60 ont été marquées par les politiques de libération du joug du colonialisme et la lutte pour l'indépendance, la priorité aujourd'hui consiste en le développement écono-

mique, social et environnemental et la sécurité collective dans toutes ses dimensions afin d'assurer le progrès, la prospérité et une vie décente pour nos peuples», a-t-il fait remarquer.

Il a exprimé, en outre, «le soutien du Royaume à l'initiative conjointe lancée par l'Etat frère d'Indonésie pour collecter les archives nationales des pays ayant participé à la première conférence du Sommet des pays non alignés à Belgrade en 1961, et de les inscrire au

registre international comme patrimoine mondial de l'UNESCO, ce qui contribuera à préserver le riche patrimoine de notre mouvement et à le transmettre aux générations futures».

Et d'ajouter : «Cet héritage a constitué un moment historique décisif et distingué auquel le Royaume du Maroc a participé parmi les pionniers de l'Organisation, en la personne de Feu SM le Roi Hassan II».

Par Taoufik El Bouchaoui (MAP)

Le Maroc interpelle l'Algérie pour ses responsabilités internationales dans la question du Sahara marocain

L'Algérie en tant que «véritable partie responsable de la création et du maintien du différend régional artificiel autour de la question du Sahara marocain est appelée à s'engager pleinement dans le processus des tables rondes dans un esprit de réalisme et de compromis», a déclaré, lundi à Belgrade, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès des Nations unies, Omar Hilale. «La participation de l'Algérie au processus politique en tant que véritable partie responsable de la création et du maintien de ce différend régional est la seule voie pour parvenir à la solution politique souhaitée», a affirmé M. Hilale qui réagissait aux propos provocateurs du Premier ministre algérien lors de la cérémonie commémorative de haut-niveau du 60e anniversaire du Mouvement des pays non-alignés.

L'Algérie est ainsi «appelée à assumer sa pleine responsabilité historique et à abandonner les options obsolètes et enterrées, et à s'engager pleinement dans le processus des tables rondes dans un esprit de réalisme et de consensus», a souligné l'ambassadeur Hilale. Après avoir relevé que la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends restent la pierre angulaire du Mouvement des non-alignés pour faire face aux défis de la paix et de la sécurité internationales, il a fait observer que «le Royaume, sur la base de ce principe, a de tout temps œuvré pour un règlement pacifique du différend régional artificiel autour du Sahara marocain, sous les auspices des Nations unies et dans le plein respect de son intégrité territoriale et dans le cadre de sa souveraineté nationale». Dans ce sens, il a rappelé que les résolutions du Conseil de sécurité ont donné une impulsion au processus politique des tables rondes, afin de parvenir à une solution politique réaliste, pragmatique, durable et reposant sur le compromis à ce conflit artificiel, précisant que «l'initiative d'autonomie dans le cadre de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Maroc demeure la seule et l'unique solution à ce différend».

Par ailleurs, l'ambassadeur Hilale a alerté la conférence ministérielle du MNA sur «la situation humanitaire catastrophique qui prévaut dans les camps de Tindouf, où l'Algérie a abandonné ses responsabilités internationales envers cette population au profit d'un groupe armé séparatiste, en violation flagrante des règles du droit international humanitaires».

Il a appelé à cet égard la communauté internationale à agir pour obliger le pays hôte, l'Algérie, à permettre au Haut-commissariat aux réfugiés de procéder au recensement et à l'enregistrement de la population des camps de Tindouf, et de mettre fin au détournement systématique de l'aide humanitaire à destination de cette population séquestrée depuis plus de 45 années, et qui subit quotidiennement les pires violations de ses droits fondamentaux ».

Sécurité alimentaire

Le Royaume appelle à une action mondiale solidaire

Le Maroc a appelé, lundi, à une action mondiale basée sur les principes de la solidarité humaine et du multilatéralisme pour accélérer la reprise post-Covid 19. Intervenant à l'ouverture de la 49^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire (CSA), qui se tient du 11 au 14 octobre à Rome, l'ambassadeur du Maroc Youssef Balla a souligné que "la gestion de la phase post pandémie nécessite une action mondiale basée sur les principes de la solidarité humaine et du multilatéralisme pour une reprise rapide, notamment en matière de sécurité alimentaire et de nutrition".

La sécurité alimentaire, placée au cœur du modèle de développement du Royaume et de son action diplomatique,

est considérée comme un intérêt stratégique prioritaire pour le pays, a-t-il dit, passant en revue les actions entreprises par le Maroc dans ce domaine aux niveaux national et multilatéral.

Le diplomate marocain a appelé dans ce contexte à oeuvrer d'une manière solidaire à transformer cette crise en un élan pour atteindre les ODD d'ici 2030 et à s'appuyer sur l'expérience du CSA et de son groupe d'experts.

La pandémie a aggravé davantage la problématique de la sécurité alimentaire et la nutrition dans le continent africain, a averti l'ambassadeur, exhortant à faire preuve de davantage de solidarité et d'appuyer les pays en

développement, notamment en Afrique, grâce à des mécanismes innovants pour soutenir les populations vulnérables.

Le CSA est la principale plate-forme de gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale intergouvernementale inclusive permettant à toutes les parties prenantes de travailler ensemble pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

La 49^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) est organisée sous le thème «État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2021, ses implications au regard des politiques et le rôle du CSA, dans le contexte de la Covid19».

Le Maroc candidat du Conseil exécutif de l'Unesco pour la période 2021-2025

Le Maroc va présenter sa candidature pour le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco), pour la période 2021-2025, et ce à l'occasion de la 41^{ème} session de la Conférence générale de l'Unesco prévue en novembre prochain. L'annonce a été faite lundi par l'ambassadeur-délégué permanent du Royaume auprès de l'Unesco, Samir Addahre.

"Nous souhaitons que cette candidature puisse bénéficier du soutien des États membres de notre Organisation", a déclaré M. Addahre devant la 212^{ème} Session du Conseil exécutif de l'Unesco qui se tient jusqu'au 20 courant.

Le Conseil exécutif est l'un des trois organes constitutifs de l'Unesco, aux côtés de la Conférence générale et le Secrétariat. Agissant sous l'autorité de la Conférence générale, le Conseil exécutif, composé de 58 États membres élus chacun pour un mandat de quatre ans, étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le Directeur général.

"Le Royaume du Maroc réaffirme son profond attachement aux valeurs de l'Unesco et aspire à poursuivre résolument son engagement inébranlable en faveur des valeurs et des fondements intellectuels et moraux de cette Organisation", a souligné M. Addahre lors du débat plénier de la 212^{ème} Session du Conseil exécutif de l'Unesco.

"Le Maroc s'attache à continuer à œuvrer, avec abnégation, au renforcement de l'action de l'UNESCO afin de contribuer à la poursuite des réformes engagées et au renforcement du positionnement et du rôle de chef de file de notre Organisation sur la scène internationale, dans ses domaines de compétence. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc présente sa candidature pour le Conseil exécutif de l'UNESCO pour la période 2021-2025, lors des élections prévues à l'occasion de la 41^{ème} session de la Conférence générale de l'UNESCO, en novembre prochain", a-t-il indiqué.

« Le renforcement du leadership de l'Unesco dans ses domaines de compétence exige de nous un soutien fort et permanent. Pour mener à bien ses multiples missions, l'Organisation a besoin de disposer de ressources humaines suffisantes et de profils adéquats que nécessite la mise en œuvre de ses programmes multisectoriels », a affirmé

M. Addahre qui a souligné que le Maroc prend note de la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2022 et salue la décision d'adopter une approche inclusive et consultative concernant l'élaboration d'une nouvelle stratégie pour l'après 2022.

Évoquant la question de l'éducation, secteur vital pour l'avenir de nos sociétés qui a subi ces deux dernières années la plus grande perturbation que le monde ait connu, notamment durant la première année de la pandémie où la situation était proche du chaos, l'ambassadeur-délégué permanent du Royaume auprès de l'Unesco a souligné qu'"aujourd'hui il est évident que nous sortons d'un monde et que nous rentrons dans un autre. Par conséquent le chemin à emprunter dorénavant et les défis à relever s'inscrivent forcément dans cette transition entre deux mondes".

« La quatrième révolution industrielle, l'égalité et la solidarité dans l'accès à numérique, les risques du décrochage virtuel, la qualité de l'enseignement à distance, les connexions neuronales, autant de sujets que la réflexion sur l'avenir de l'éducation doit prendre en compte », a-t-il dit.

Il s'est également réjoui des efforts des États membres et du Secrétariat dans la reconceptualisation et le renforcement de la Priorité Afrique au sein de l'UNESCO qui prévoit de lui consacrer un budget total de 262 millions de dollars correspondant à 24% de l'ensemble du budget intégré.

Après avoir salué les nombreuses actions que l'Unesco entreprend au profit de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, et pour la préservation et la protection du patrimoine, M. Addahre a exprimé le souhait qu'un focus particulier soit fait sur les pays les moins avancés, dans la mesure où l'accès à la culture n'est pas toujours facile et que le patrimoine culturel est encore menacé dans diverses régions du monde.

S'agissant du trafic illicite des biens culturels, il a affirmé que le Maroc soutient toute action ou initiative émanant de l'UNESCO ou des États membres visant à assister les pays dans la sauvegarde et la récupération de leur patrimoine, et à interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels.

Par ailleurs, a-t-il ajouté, « la Convention

de 2003 victime de son succès, à cet égard, nous nous félicitons du processus de réflexion globale sur les mécanismes d'inscription lancé en 2018 devant nous permettre de parvenir à des listes « géographiquement plus représentatives, équilibrées et culturellement diversifiées ».

Il s'est en outre félicité que l'UNESCO ait résolument pris le lead dans le domaine de la science en impulsant le premier instrument normatif mondial sur l'éthique de l'intelligence artificielle et engagé la recommandation sur la science ouverte exprimant ainsi l'inclusion universelle et sans exclusive au progrès scientifique.

L'ambassadeur-délégué permanent du Maroc auprès de l'Unesco n'a pas manqué de saluer l'esprit de la démarche retenue par le Secrétariat de l'Organisation concernant la transformation stratégique, marquée par l'inclusion, la participation et la transparence.

Il a tenu également à tirer la sonnette d'alarme quant à "la politisation de plus en plus flagrante de notre organisation", qui constitue « une véritable plaie ».

« En insistant sur notre profond respect

de la souveraineté des États membres, l'importation au sein de l'Unesco des querelles diplomatiques entre États membres en faisant une caisse de résonance aux positions politiques des uns et des autres fait courir un grave danger à cette noble organisation en minant son efficacité. Elle nous amène à rendre insignifiant le message de paix et de solidarité que nous sommes tenus d'adresser au monde à travers notre action commune sur la culture, l'éducation, la communication comme vecteurs essentiels de rapprochement entre les peuples », a affirmé M. Addahre "J'en appelle à notre responsabilité à tous pour que l'idéal de la construction de la paix dans l'esprit des gens demeure une réalité tangible en ces temps troubles", a-t-il lancé.

L'ambassadeur Addahre a réitéré à cette occasion "le plein soutien" du Maroc à la candidature de Mme Audrey Azoulay pour un second mandat à la tête de l'Unesco.

"Ce soutien découle de notre adhésion à l'action concrète et réformatrice de Mme Azoulay et vise à lui permettre de mener cette mission à terme pour un plus grand rayonnement de l'Unesco", a-t-il affirmé.

Le Groupe arabe salue les efforts inlassables de S.M le Roi pour la défense d'Al-Qods

Le Groupe arabe de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) a salué, lundi, les efforts inlassables de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, pour la défense de la Ville Sainte aux niveaux diplomatique, politique et économique. "Le Groupe arabe salue les efforts inlassables de SM le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, pour la défense de la Ville Sainte aux niveaux diplomatique et politique et également économique à travers le financement et la mise en œuvre de projets dans la ville d'Al-Qods via l'Agence Bayt Mal-Al-Qods- Asharif", a déclaré le ministre égyptien de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, président de la commission nationale égyptienne à l'UNESCO, Khaled Abdel Ghaffar, dans une allocution au nom du Groupe arabe devant la 212^{ème} session du Conseil exécutif de l'organisation onusienne.

Il a cité, dans ce contexte, à titre d'exemple, le programme baptisé "Initiatives civiles pour un programme de développement humain durable à Al-Qods 2020-2021", qui vise à soutenir des projets portés par la société civile de la Ville Sainte, touchant notamment les domaines de la formation, du développement des compétences dans les métiers générateurs de revenus et de l'autonomisation des femmes.

"Le Groupe arabe affirme que la cause palestinienne et les droits légitimes et inébranlables du peuple palestinien demeurent une priorité de la nation arabe", a souligné le ministre égyptien.

La 212^{ème} session du Conseil exécutif de l'Unesco s'est ouverte, lundi, avec la participation du Maroc dont l'ambassadeur-délégué permanent Samir Addahre préside actuellement le Groupe arabe.



Merck a déposé aux Etats-Unis une demande d'autorisation de sa pilule anti-Covid



Le laboratoire américain Merck a annoncé lundi avoir demandé l'autorisation en urgence aux Etats-Unis de sa pilule contre le Covid-19, un remède facile à administrer appelé à devenir un outil crucial dans la lutte contre la pandémie, car complémentaire des vaccins.

Donné à des patients dans les quelques jours suivant un test positif, le traitement réduit par deux les risques d'hospitalisation et de décès, selon un essai clinique mené par Merck, également appelé MSD

hors des Etats-Unis.

S'il est approuvé, ce médicament appelé molnupiravir représenterait ainsi une avancée majeure en permettant de réduire assez facilement les formes graves de la maladie. "Les conséquences extrêmes de cette pandémie exigent que nous agissions avec une urgence sans précédent, et c'est ce que nos équipes ont fait en soumettant cette demande (d'autorisation) du molnupiravir" à l'Agence américaine du médicament, la FDA, "dans les dix jours après avoir reçu

les données" de l'essai clinique, a souligné Robert Davis, patron de l'entreprise, cité dans un communiqué.

Merck a précisé travailler "activement avec les agences réglementaires du monde entier pour soumettre des demandes d'utilisation d'urgence ou d'autorisation de mise sur le marché dans les mois à venir".

Ce type de traitement par comprimés, qui peut être simplement pris chez soi avec un verre d'eau, est très attendu.

Par anticipation, le groupe a déjà commencé la production de molnupiravir à grande échelle et prévoit de fabriquer les doses nécessaires pour 10 millions de traitements d'ici la fin de l'année. Et Merck a déjà passé des accords avec certains Etats, dont les Etats-Unis, qui ont prévu d'en acheter 1,7 million si le molnupiravir était approuvé.

Les antiviraux comme le molnupiravir agissent en diminuant la capacité d'un virus à se répliquer, freinant ainsi la maladie.

Leur application peut être double: à la fois permettre aux personnes déjà atteintes de ne pas souffrir de symptômes graves, mais aussi à celles ayant été en contact rapproché de ne pas la développer.

Merck est ainsi également en train de mener un essai clinique distinct pour cette seconde utilisation, à titre préventif.

Pour sa demande lundi, l'entreprise américaine se base sur l'essai clinique qu'elle a mené avec son partenaire Ridgeback Biotherapeutics auprès de personnes avec des cas légers à modérés de Covid-19, et au moins un facteur de risque aggravant. Elles ont reçu le traitement dans les cinq jours après les premiers symptômes.

Le taux d'hospitalisation ou de décès chez les patients ayant reçu le médicament a été de 7,3%, contre 14,1% chez ceux ayant eu un placebo. Aucun décès n'a été constaté chez les personnes traitées avec le molnupiravir, contre 8 dans le deuxième groupe.

Les résultats étaient suffisamment convaincants pour qu'un comité indépendant de surveillance des données, en consultation avec la FDA, décide d'arrêter l'essai prématurément.

Le marché étant potentiellement énorme, plusieurs laboratoires se sont positionnés sur ce créneau.

Pfizer teste actuellement sur des milliers de personnes son propre traitement antiviral, nommé PF-07321332, à la fois pour évaluer l'efficacité sur les personnes déjà atteintes du Covid-19, ainsi que chez l'entourage d'une personne ayant contracté la maladie, afin de leur éviter de la développer à leur tour.

Le Kremlin s'alarme de la mortalité mais exclut de nouvelles mesures



Le Kremlin a jugé "inadmissible" le faible taux de vaccination contre le Covid-19 en Russie, à l'origine d'une mortalité "élevée", mais il a exclu d'introduire des restrictions sanitaires afin de préserver l'économie.

La Russie, pays le plus durement touché en Europe, est confrontée à une accélération de l'épidémie, avec près de 1.000 morts et 30.000 nouvelles contaminations enregistrées en 24 heures lundi.

Outre le faible respect des gestes barrières, la propagation du virus est facilitée par le taux de vaccination bas - un peu plus de 30% des Russes sont complètement vaccinés, selon le site spécialisé Gogov -, sur fond de défiance de la population. "Notre taux de vac-

ination est faible, il est faible de façon inadmissible", a déclaré lundi à la presse le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, constatant qu'il en découlait "un taux de mortalité élevé". Pour lui, les autorités ne sont pas responsables de cette situation. "Toutes les conditions ont été mises en place pour que nos citoyens puissent protéger leur vie en se faisant vacciner", a-t-il dit.

Il a aussi écarté l'idée d'introduire des mesures sanitaires restrictives, susceptibles de nuire à l'économie. "Notre mission principale est de trouver le juste milieu entre briser les chaînes de contamination (...) et maintenir les conditions pour permettre à l'économie de tourner et aux gens de continuer à gagner de l'argent", a

souligné M. Peskov.

Les Russes sont confrontés depuis 2014 à une baisse de leur niveau de vie, plombant la popularité des autorités.

Le décompte gouvernemental de l'épidémie de Covid atteint officiellement 217.372 morts, faisant de la Russie le quatrième pays le plus endeuillé du monde.

Mais le bilan réel est bien plus lourd. L'institut des statistiques Rosstat, qui possède une définition plus large des morts liées au coronavirus, a fait état vendredi de plus de 417.000 décès à la fin août de patients diagnostiqués malades du Covid-19.

D'ordinaire bien plus centralisateur, le Kremlin a délégué aux régions le soin de mettre en place des restrictions sanitaires.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

HABILLEMENT RIDICULE	MURMURE	NEIGE	DOUBLE JEU MÉTAL	BÊTE DE SOMME	EN MARCHÉ	PHLYCTÈNE ELLE ET LUI	PIGE FIN D'ANNÉE	TROISIÈME
A DE L'AVENIR DANS LA PRESSE								N'ONT PAS ENCORE SERVI
			SILENCE	CARDI- AUX	DRAME NIPPON		ADVERBE INATTE- NDUE	
SÈVE						RÂPER SUPPLIA		
CLÉBAR- DS								
ENTRÉES DE VAISSEAU					CAMPA- GNARD			
LETTRES DE JONAS				COLIP DU SORT ASSOMMÉ				
BOIS DUR					PORTION DE COURBE	APPAR- ENCE	CUBE	STOP!
		MARSU- PIAL TALUS					EN BASALTE ARTICLE	
FEU ROUGE				EN RODAGE ARTICLE		LITHIUM PINGRE		LIQUIDE
ADOU- CISANTS								
ADDITI- ON					QUARTIER DE KABÛL		ROULÉE	
LA FIN DES HARICOTS			CONNU		NON-DIT		LETTRES DE REZA	

Solution mots flechés d'hier

S	Q	U	E	L	E	T	T	I	Q	U	E
U	V	A	G	E	T	A	N				
E	E	O	N	G	U	E	N	T			
O	S	T	R	A	C	I	S	M	E	R	
T	A	R	E	A	E	B	E				
I	O	E	N	B	H	U	M				
O	D	O	N	T	O	L	O	G	I	E	
A	N	E	R	R	E	S	T				
N	I	D	E	M							
E	L	E	Q	U	A	L	I	T	E		
Q	U	E	T	E	U	R	I	S	S	U	
R	A	C	L	E	E	B	E	E	R		

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma
Youssef El Gahs

Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

المغرب OJD MAROC
2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II										■		
III				■								
IV	■						■					
V									■			
VI			■									
VII					■						■	
VIII								■				
IX			■									
X												

HORizontalement.

- I. Salles d'attente.
- II. Saisie par le remords. - Forme de pouvoir.
- III. Pas un homme de progrès. - Esquinter.
- IV. Ils sont toujours douillets. - Apporte l'eau courante à Grenoble.
- V. Portent les palmes. - Il ne lèse pas que les majestés.
- VI. Repère musical. - Traite mal Mozart.
- VII. Ils font beaucoup de pub. - Elles savent manier le balai.
- VIII. Pour un lit de noce. - L'oser.
- IX. Elle fut industrielle aux XIXe et XXe siècles. - Écrasée par la foule.
- X. Incroyables.

VERTICALEMENT.

- 1. Choisir la retraite.
- 2. Pas d'oc. - Avec la trouille.
- 3. Très pénible. - Portes ouvertes à Bercy.
- 4. Très pénible.
- 5. Le chrome. - Pas assez concentré.
- 6. Passent derrière la charrue. - Élément vital.
- 7. On la voit dans les pubs. - Arrestations massives.
- 8. En noir et blanc. - Possessif.
- 9. Montras son ennui ou son admiration. - Canari.
- 10. Baveux.
- 11. Il est rosse pour la rosse. - Aide pour un bon départ.
- 12. Les balles le sont sur le précédent.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
7			5	6							9	5	2				
	8				2	7		6		7			3				6
		2	3	1	7	5							1			7	
	3	7	2	9					7	8						5	6
	4	9				3	6		2	6			8			9	4
				3	4	8	2		4	9					8		2
		3	8	7	9	6				1	9						
9		6	4				7			2		6				1	
				5	1			3			4		7	5			
Difficile									Expert								
6		8		5							5	9			4		
	9			7		8				2		5					7
7						1					2						6
				2		7	8			1	8	6		7			
	4		9	1	7			3				3					
	2	7		6								8		9	7	4	
		5						9		8				5			
		4		3			5			4			8				3
			6			3		1			6			1	9		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	B	A	R	B	I	C	H	E	T	T	E	S
II	E	G	O	R	G	E	U	S	E	■	C	I
III	L	I	B	A	N	■	E	P	E	R	O	N
IV	G	■	I	S	O	L	E	R	■	E	P	I
V	I	N	■	R	I	S	I	B	L	E	S	
VI	C	O	S	S	E	S	■	T	R	I	■	T
VII	I	T	O	U	■	E	S	S	O	R	E	R
VIII	S	I	N	A	T	R	A	■	S	E	X	E
IX	M	O	■	V	I	E	L	E	S	■	I	E
X	E	N	C	E	N	S	E	M	E	N	T	S

Facile									Moyen								
3	7	9	1	5	8	2	6	4	4	8	1	2	9	5	7	6	3
1	5	4	3	6	2	9	8	7	2	5	3	6	7	8	4	9	1
2	8	6	4	7	9	3	1	5	7	9	6	1	3	4	5	2	8
4	2	8	9	1	6	5	7	3	8	3	2	7	1	9	6	5	4
5	6	7	2	8	3	4	9	1	9	4	5	8	2	6	3	1	7
9	3	1	5	4	7	8	2	6	6	1	7	5	4	3	2	8	9
7	9	3	6	2	5	1	4	8	3	2	4	9	6	1	8	7	5
8	4	5	7	9	1	6	3	2	5	6	9	4	8	7	1	3	2
6	1	2	8	3	4	7	5	9	1	7	8	3	5	2	9	4	6
Difficile									Expert								
4	5	3	7	6	9	1	2	8	4	5	9	3	8	6	7	1	2
9	2	6	8	5	1	3	4	7	1	2	7	9	4	5	6	3	8
1	8	7	4	3	2	6	5	9	6	3	8	1	7	2	9	4	5
3	7	5	9	1	4	8	6	2	8	4	2	7	5	9	1	6	3
2	6	1	5	7	8	4	9	3	7	9	3	8	6	1	5	2	4
8	4	9	6	2	3	5	7	1	5	1	6	4	2	3	8	9	7
5	9	2	3	8	6	7	1	4	2	7	1	6	3	8	4	5	9
7	3	4	1	9	5	2	8	6	3	6	4	5	9	7	2	8	1
6	1	8	2	4	7	9	3	5	9	8	5	2	1	4	3	7	6



La CGEM dévoile ses propositions pour le projet de loi de Finances 2022

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) vient de dévoiler, dans une démarche constructive et participative avec le ministère de l'Economie et des Finances, ses recommandations pour le projet de loi de Finances 2022.

Les propositions émises cette année répondent principalement aux défis liés à la relance économique post-Covid et aux ambitions du nouveau modèle de développement, qui appelle non seulement à mobiliser des recettes pour le financement des politiques et des investissements publics, mais également à orienter la fiscalité en faveur de la solidarité, de l'innovation, de la compétitivité et de la durabilité, précise la CGEM dans un communiqué.

La récente publication de la loi-cadre sur la fiscalité, dont les termes ont été convenus par l'ensemble des parties prenantes, lors des troisième Assises de la fiscalité, constitue le signal positif donné par l'administration pour la poursuite de réformes économiques et sociales majeures, en phase avec les exigences en matière d'équité et de soutien à la compétitivité, rappelle la même source.

Ainsi, rapporte la MAP, la vision de la CGEM pour la nouvelle loi de Finances s'articule autour d'orientations précises, à savoir la préservation de la compétitivité des entreprises soumises à la concurrence mondiale, à travers, entre autres, l'allègement de la pression fiscale, la revue de la taxation des intrants à l'import, la mise en place d'une fiscalité verte pour favoriser une transition écologique responsable et la réduction des charges sociales.

Dans ce sens, plusieurs mesures concrètes sont proposées, notamment l'initiation de la baisse du taux de l'IS pour atteindre le niveau internationalement admis, la réduction de la cotisation minimale en vue de sa suppression dans les 5 ans, la réforme des taxes locales constituant un réel frein à l'investissement au regard de la multitude des taxes et des redevances, ainsi que la généralisation d'une TVA à 10% sur les équipements solaires et la mise en place d'un crédit d'impôt R&D ciblé.

Il s'agit aussi de la garantie de l'équilibre dans les trésoreries des entreprises tout en maintenant leurs capacités de financement et ce, en accélérant la réforme de la TVA, qui représente l'épine dorsale de l'équilibre financier des entreprises, ainsi que le renforcement des mécanismes de confiance entre le contribuable et l'administration pour démocratiser la participation à l'impôt dans la transparence exigée des deux parties, en encadrant le contrôle et les sanctions.

Par ailleurs, la CGEM recommande de continuer à soutenir l'investissement du tissu productif à travers le renforcement de la commande publique en maintenant les budgets alloués, l'encouragement de la préférence nationale et l'orientation d'une quote-part significative aux TPME.

La production céréalière mondiale ne suffira pas à répondre aux besoins de consommation



La production céréalière mondiale devrait atteindre cette année un niveau record de 2.800 millions de tonnes (riz usiné compris), indique un nouveau rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Selon les dernières estimations de l'agence onusienne, rendues publiques récemment, la production de céréales devrait bondir de 1,1% par rapport au résultat enregistré en 2020.

Mais en dépit du niveau record annoncé, la production céréalière devrait rester en deçà de la

consommation mondiale. Elle ne devrait ainsi pas suffire pour répondre aux besoins de consommation prévus pour la campagne de commercialisation 2021-2022, a prévenu l'organisation internationale dans son rapport.

«A ce niveau, la production serait toujours inférieure aux besoins de consommation prévus pour 2021-2022, ce qui entraînerait une diminution des stocks mondiaux», a fait savoir la FAO.

Quoi qu'il en soit, et comme l'a expliqué l'organisation, «l'amélioration des perspectives concernant les cultures de blé et de céréales secondaires a fait progresser de 12,1 millions de tonnes (0,4%) les prévisions globales concernant la production mondiale de céréales depuis le précédent rapport qui date de septembre».

Ainsi que l'a relevé la FAO dans son rapport, la plus grande partie de cette hausse est imputable à de meilleures perspectives pour le blé dont la production devrait s'établir à «776,7 millions de tonnes, soit 7,2 millions de tonnes de plus que le chiffre indiqué en septembre et un niveau identique à celui de la production de 2020».

Les conditions météorolo-

giques et la diminution des superficies plantées au Canada et en Fédération de Russie ne devraient pas avoir un impact fort sur les perspectives de production du blé, la FAO estimant que «la hausse des rendements prévue en Europe de l'Est et en Australie devrait compenser la baisse de la production à laquelle on s'attend».

Selon les nouvelles prévisions de l'organisation figurant dans le Bulletin sur l'offre et la demande de céréales, la production mondiale de céréales secondaires devrait atteindre 1.504 millions de tonnes.

En ce qui concerne le sorgho, «la production mondiale devrait ainsi atteindre 65,2 millions de tonnes en 2021, soit 7,6% de plus que l'année dernière», a indiqué la FAO précisant que cette révision mensuelle est principalement liée à la hausse des estimations concernant les superficies de sorgho cultivées aux Etats-Unis d'Amérique».

En raison de l'amélioration des perspectives de rendement en Australie, «des prévisions concernant la production mondiale d'orge ont été augmentées de 1,9 million de tonnes et atteignent à présent 149,3 millions de tonnes,

principalement». Mais elle reste toutefois toujours inférieure de 6,7% au niveau de 2020.

S'agissant de la production de riz, la FAO s'attend à une production mondiale de 50 millions de tonnes. Il s'agit d'un nouveau record attribué principalement au «regain d'optimisme en ce qui concerne les principales cultures en Inde». Ce, malgré le fait que «les incidences limitées de la sécheresse et des inondations aient tiré vers le haut les perspectives pour la Chine (continentale) et la Thaïlande».

Quant aux prévisions concernant la production mondiale de maïs, qui restent globalement les mêmes, l'agence onusienne table sur 1.192 millions de tonnes, soit 3% de plus que l'année dernière.

Précisons que «la révision à la hausse apportée aux prévisions de production aux Etats-Unis d'Amérique, qui s'explique par des rendements meilleurs que prévus dans les Etats de l'est du pays, a été contrebalancée par la baisse des prévisions pour l'Union européenne (UE), où un temps sec dans les pays de l'est a fait fléchir les perspectives de rendement», a souligné la FAO.

Alain Bouthy



776,7 millions de tonnes de blé seront récoltées en 2021, selon la FAO

Le port de Mohammédia obtient la certification ISO 140001

Le port de Mohammédia confirme son positionnement parmi les ports du Royaume en termes de respect de l'environnement, en obtenant la certification ISO 14001 V 2015 délivrée par un cabinet de certification accrédité.

L'obtention de cette certification vient récompenser les efforts entrepris par l'équipe de la Direction du port de Mohammédia en vue d'améliorer en continu les processus et de réduire l'impact du port sur l'environnement,

souligne un communiqué de l'Agence nationale des ports (ANP).

"La conformité de notre système de management environnemental à la norme environnementale témoigne donc de la volonté de l'ANP, et de la Direction du port de Mohammédia à faire de la préservation de l'environnement portuaire une priorité", poursuit la même source.

L'obtention de cette certification élève ainsi le nombre des ports gérés par l'ANP et certifiés ISO 14001 à 6, à sa-

voir les ports de Nador, Al Hoceima, Jorf Lasfar, Safi, Casablanca et Mohammédia.

La norme ISO 14001, dédiée au management environnemental, spécifie les exigences générales auxquelles les organismes et les entreprises doivent se soumettre, ajoute la même source. Reposant sur l'amélioration continue, la certification ISO 14001 est la preuve d'un engagement constant pour maîtriser les impacts environnementaux résultant de ses activités.

BKGR rehausse sa prévision de croissance à 6%

BMCE Capital Global Research (BKGR) a revu, dans son "Strategy" du mois de septembre, à la hausse sa prévision de croissance de l'économie nationale à 6%.

"Nous tablons toujours sur une nette amélioration du trend économique en 2021, rehaussant notre anticipation d'une croissance de +4,9% à +6,0% dans le cadre de notre scénario central", indique BKGR dans cette publication.

Plus que jamais, l'amélioration de l'environnement économique et financier dépend étroitement de la stabilisation de la situation sanitaire et c'est ce qui semble se confirmer pour le cas du Maroc avec un rebond signi-

ficatif de l'activité, notamment au 2ème trimestre de cette année, relève la même source.

Les derniers chiffres du Haut-commissariat au plan (HCP) annoncent, à ce titre, une reprise économique de l'ordre de 15,2% au terme de cette période, devant être suivie par une consolidation de cette croissance avec des prévisions de progression du produit intérieur brut (PIB) de 5,9% et 4,3% respectivement au T3 et T4 de 2021.

En outre, rapporte la MAP, les analystes de BKGR estiment que le récent allègement des restrictions en vigueur, combiné à la bonne tenue de la production agricole et à la dynamique de la consommation, devrait soutenir cette tendance positive.

Cet optimisme, poursuivent-ils, se nourrit également des espoirs suscités par le succès du triple scrutin législatif, régional et communal au niveau tant du taux de participation qui a atteint 50,35% (au-dessus de celui des années électorales précédentes 2011 et 2016) que de l'annonce rapide de la convergence des points de vue des partis vainqueurs, bien engagés pour former une majorité tripartite avec pour credo la concrétisation des objectifs du nouveau modèle de développement.

"Pour y parvenir, le nouvel exécutif aura certainement besoin de soutien monétaire. Situation qui suscite l'attention des décisions de la prochaine réunion de Bank Al-Maghrib, reportée pour des considérations d'ordre sanitaire à la mi-octobre", fait remarquer BKGR.

D'aucuns considèrent comme

acquis le statu quo actuel, du moins dans la perspective d'avoir une meilleure visibilité et lisibilité sur les impacts éventuellement négatifs de la poussée inflationniste observée en 2021 chez les principaux partenaires commerciaux.

Ce pronostic peut aussi se fonder sur la bonne sinon l'excellente gestion des finances publiques comme en témoigne le relâchement de la pression qu'elles subissent en 2021 comparativement à l'année précédente, relève BKGR, citant l'atténuation du déficit budgétaire de 7% à 40,6 milliards de dirhams (MMDH) à fin août 2021, ce qui reflète la résilience des recettes de l'impôt sur le revenu (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui se sont inscrites en hausse de 13% à 31,4 MMDH et de 19% à 47,9 MMDH, respectivement.

Pour financer son déficit, l'argentier du Royaume a, comme à l'accoutumée, fait appel prioritairement au marché interne en portant ses adjudications à près de 92,6 MMDH, tandis que ses tirages à l'international sont restés faibles et se sont établis à 8,9 MMDH.

Le Trésor continue ainsi de bien gérer ses levées en profitant de meilleures conditions de financement dans ce contexte de relative détente de la pression budgétaire, situation davantage soutenue par l'alimentation des recettes de l'IS suite au règlement par les entreprises du troisième acompte au cours du mois de septembre.

En revanche et conséquence du retour à l'effervescence économique, le déficit de la balance commerciale



s'est à nouveau creusé de 22,3% à 136,5 MMDH à fin août 2021.

Cette évolution est attribuable notamment à la progression des importations de 23,2% à 337,7 MMDH et ce, suite à la reprise de l'ensemble des branches, y compris celle de la facture énergétique en hausse de 30,6% à 44,8 MMDH.

L'accélération des prix du pétrole à l'international et la reprise de la consommation interne en sont à l'origine.

Le renchérissement des hydrocarbures devrait se poursuivre dans les mois à venir consécutivement à la hausse de la demande avec la levée des restrictions sanitaires dans plusieurs pays et la pénurie du gaz, ce qui pourrait creuser davantage le déficit commercial et, par voie de conséquence, absorber une partie des avoirs officiels de réserve dont l'encours à fin août 2021 ressort toujours confortable à 312,6 MMDH.

Bien heureusement, les exportations continuent de confirmer aussi leur résilience en se hissant de 24% à 201,2 MMDH, toujours soutenues par les expéditions des phosphates et de l'automobile en augmentation res-

pectivement de 42% à 46,3 MMDH et de 25% à 52,3 MMDH.

Toujours au niveau des échanges extérieurs, la balance des invisibles peut compter sur les recettes des Marocains résidant à l'étranger (MRE) qui, malgré le contexte difficile, continuent d'évoluer à des niveaux supérieurs à ceux d'avant la pandémie en se situant à fin août à 63,7 MMDH.

De son côté, le marché boursier continue de capter cette dynamique aussi bien en performance qu'en volume transactionnel.

Ce dernier affiche, à cet effet, une hausse de 33% à 38,4 MMDH, traduisant une augmentation des échanges sur le marché central de 12% à 27,3 MMDH et sur le marché de blocs de 140% à 11 MMDH drivés par l'opération de cession par l'Etat de sa participation détenue dans Marsa Maroc.

Cette hausse des volumes s'est accompagnée par une amélioration des performances du Masi et du MSI20 de 16,83% et de 16,93% respectivement. Elles ont été portées par des attentes positives de la part des investisseurs dans les réalisations semestrielles des sociétés cotées.

“
L'allègement des restrictions, la bonne tenue de la production agricole et la dynamique de la consommation devraient soutenir cette tendance positive

Lancement d'un appel d'offres pour l'installation de fermes d'algoculture dans la province de Chefchaouen

La Chambre des pêches maritimes de la Méditerranée a lancé un appel d'offres pour l'équipement et l'installation de fermes d'algoculture au profit des coopératives de pêche artisanale de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

La Chambre a précisé, dans un communiqué, que l'appel d'offres, dont les plis seront ouverts le 29 octobre au siège de la Chambre à Tanger, concerne l'installation de fermes d'algoculture au profit des coopératives de pêche artisanale au niveau de la côte s'étend-

dant de Chmaâla à Kaa Asras, dans la province de Chefchaouen, rapporte la MAP.

Elle a ainsi fixé le coût estimé des travaux de réalisation de ces fermes à environ 3,87 millions de dirhams, notant que ces travaux doivent être achevés dans un délai n'excédant pas 7 mois. Selon l'appel d'offres, l'exécution du marché se fera en deux phases, qui portent sur l'équipement et l'installation de 20 filières de culture d'algues de 300 mètres chacune, à raison de 10 filières au niveau de Chmaâla et 10 autres à Kaa Asras.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de l'aquaculture, identifiée par le plan "Halieutis" comme levier de développement du secteur halieutique dans son axe de durabilité, a fait savoir la même source, relevant que les études des plans d'aménagement aquacoles réalisées par l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture au niveau des différentes régions du Royaume ont permis de mettre en évidence le potentiel naturel du Maroc en terme d'aquaculture, notamment la mytiliculture à laquelle 3.000 ha

ont été réservés.

Pour réussir ce challenge, le gouvernement marocain compte intégrer l'aquaculture dans le tissu socio-économique des différentes régions maritimes en tant qu'activité à part entière, avec le développement de tous les maillons de la chaîne de valeur halieutique. C'est dans ce cadre que les coopératives de pêche artisanale bénéficient d'un appui financier et technique pour l'amorçage de leurs projets de fermes aquacoles au niveau des différentes régions du Royaume.

Art & culture

L'exposition "L'Afrique vue par ses photographes", hommage à Malick Sidibé



L'exposition "Afrique vue par ses photographes" est un hommage au pionnier de la photographie africaine, Malick Sidibé qui présente des clichés inédits, a affirmé lundi, à Rabat, le président de la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi.

Cet événement artistique qui célèbre le "pape de la photographie africaine", met en lumière l'art du continent, a indiqué M. Qotbi dans une allocution à l'ouverture de l'exposition "Afrique vue par ses photographes : De Malick Sidibé à nos jours", soulignant son caractère inédit avec des clichés exposés pour la première fois. Bien que la Fondation Cartier pour l'art contemporain ait déjà présenté une rétrospective consacrée à Malick Sidibé, quelques œuvres de cette figure de proue de l'art photographique n'ont pas été exposées, a-t-il fait savoir.

Intervenant à cette occasion, la commissaire de l'exposition Jeanette Zwingenberger a souligné que cet événement artistique excelle par son au-

thenticité, avec des portraits ambitieux qui illustrent des enjeux contemporains, sociétaux, culturels, politiques et écologiques du continent africain. À travers ses clichés, Sidibé montre la mise en scène de l'identité sociale, notamment l'incarnation d'un individu, la quête de soi et les identités multiples endossées. Son œuvre exprime une responsabilité de soi et des images, a-t-elle relevé.

Mme Zwingenberger, qui est également membre de l'Association internationale des critiques d'art (AICA), a ajouté qu'outre Sidibé, l'exposition célèbre 23 artistes africains dont Zanele Muholi, Pieter Hugo, Osvalde Lewat, et Mário Macilau, qui donnent une visibilité à des êtres confrontés à la précarité de l'existence et à la dissolution de l'identité.

"Une conscience de la dignité de l'Homme, liée à un profond engagement auprès de la communauté, imprègne les œuvres", a-t-elle noté. De son côté, le directeur du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain (MMVI), Abdelaziz El Idrissi,

a signalé que l'exposition "Afrique vue par ses photographes" s'articule autour de quatre axes, à savoir l'identité multiple, l'afro-futurisme, les croyances et les mythes. Ce rendez-vous consacré à la photographie africaine, fruit de la collaboration entre la FNM et le MMVI, intervient après les expositions évènements "L'Afrique en capitale", "Lumières d'Afrique" et "Trésors de l'Islam en Afrique, de Tombouctou à Zanzibar" (en partenariat avec l'Académie du Royaume et l'Institut du monde arabe). Outre la scène artistique marocaine, le MMVI s'est tourné vers l'Afrique pour se ressourcer de par ses créations artistiques, a relevé M. El Idrissi. "L'Afrique vue par ses artistes, de Malick Sidibé à nos jours", est une exposition consacrée à toute une génération de portraitistes à travers le continent. Les portraits instantanés de Malick Sidibé réalisés dans la pure tradition du studio africain, ont habillé les cimaises du MMVI dans un premier parcours.

Parallèlement, le second parcours se focalise sur 23 photographes afri-

cains contemporains qui interrogent et déconstruisent les stéréotypes et les clichés longtemps assimilés à l'Afrique, en rupture avec l'optimisme de Malick Sidibé, avec notamment des portraits du Camerounais Samuel Fosso, du Béninois Leonce Raphael Agbodjelou et du Zimbabwéen Kudzanai Chiura.

Né en 1936 à Saloba, dans le sud du Mali, Malick Sidibé a été le seul enfant de sa famille à avoir été scolarisé. En 1952, repéré pour ses talents de dessinateur, il intègre la Maison des artisans soudanais à Bamako. Il réalise son premier reportage en 1957 et, un an plus tard, il ouvre son premier studio, puis s'installe dans le quartier populaire de Bagdadji, où il devient témoin de la vie qu'il immortalise.

En 2003, Sidibé est le premier Africain à recevoir le Prix international de la Fondation Hasselblad, puis en 2007, il reçoit un Lion d'or d'honneur pour l'ensemble de sa carrière à l'occasion de la 52ème biennale d'art contemporain de Venise.

Malick Sidibé est décédé en 2016 à Bamako à l'âge de 80 ans.

Session d'automne du 42^{ème} Moussem culturel d'Asilah

La session d'automne de la 42ème édition du Moussem culturel international d'Asilah se tiendra, du 29 octobre au 18 novembre, sous le Haut patronage de SM le Roi Mohammed VI, à l'initiative de la Fondation du Forum d'Asilah.

Cette manifestation artistique et culturelle d'automne sera organisée en partenariat avec le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (département de la culture) et la commune d'Asilah, indique, dimanche, un communiqué de la Fondation. Elle sera marquée par l'organisation de six colloques dans le cadre de la 35ème édition de l'Université ouverte Al-Mou-

tamid Ibn Abbad.

La conférence inaugurale, intitulée "Le Maghreb et le Sahel: l'inéluctable partenariat?" aura lieu du 29 au 31 octobre, suivie d'un colloque sur "Quel avenir pour la démocratie électorale?" (du 3 au 5 novembre), qui sera modéré par Luis Amado, ancien ministre portugais des Affaires étrangères. Le colloque "Les Arabes et les nouvelles mutations régionales et internationales : où va le panarabisme?" (8-10 novembre) sera, lui, modéré par l'écrivain et universitaire mauritanien Abdullah Ould Abah.

Cette session prévoit aussi une conférence-hommage au vé-

téran de la presse marocaine, Mohamed Brini (11 novembre), dont les travaux seront coordonnés par le journaliste marocain Jamal El Mohafid. Quant au cinquième colloque sur "Cheikh Zayed: le leader visionnaire" (12-13 novembre), il sera marqué par la présence de la ministre émiratie de la Culture et de la Jeunesse, Mme Noura Al-Kaabi, ajoute la même source.

Cette session devra clore ses travaux avec la deuxième rencontre poétique "Langage de la poésie arabe d'aujourd'hui", qui sera modérée par le critique marocain Charaf Eddine Majdouline. Le communiqué précise, en outre, que ces rencontres verront la

participation d'un parterre de chercheurs, d'intellectuels, de décideurs et de poètes venus des quatre coins du monde. Cette session d'automne sera également ponctuée d'une série d'ateliers (peinture, gravure) et de workshops portant, entre autres, sur l'écriture pour enfants. Les organisateurs ont également prévu une exposition "One-man-show" du célèbre artiste-peintre Khalid El Bekkay, ainsi qu'une autre exposition sur "Les étés des arts" à la galerie du centre Hassan II et deux autres, dont l'une est dédiée aux jeunes peintres d'Asilah à la Galerie "Diwan" du palais de la culture et l'autre réservée aux œuvres

des enfants (galerie du centre Hassan II).

À l'instar des éditions précédentes, la session d'été du 42ème Moussem culturel international d'Asilah a été marquée par des ateliers de peinture murale, de peinture et de gravure, ainsi que par des expositions "Rabiyat" et celles des enfants, en plus de l'atelier d'écriture pour enfants. N'ayant pu tenir la 42ème édition du Moussem en 2020, en raison de la Covid-19, la Fondation du Forum d'Asilah a néanmoins co-organisé, l'été dernier, une série d'activités artistiques destinées à alléger les effets de la pandémie sur la population et les visiteurs de la ville.

“Mourir peut attendre” en tête du box-office

Le dernier opus de James Bond, “Mourir peut attendre”, n’a pas attendu pour se hisser en tête du box-office nord-américain avec 55,3 millions de dollars, selon les chiffres publiés lundi par le cabinet spécialisé Exhibitor Relations.

Dans le film, le célèbre espion britannique inventé par l’écrivain Ian Fleming sort de sa retraite pour affronter ses meilleurs ennemis: Blofeld, l’organisation SPECTRE et surtout le redoutable Safin (Rami Malek).

“Venom: Let There Be Carnage”, produit par Sony, arrive en deuxième position en empochant 31,8 millions de dollars pour sa deuxième semaine

d’exploitation, soit 141 millions en deux semaines.

Le film raconte comment un journaliste d’investigation, interprété par le Britannique Tom Hardy, tente d’arrêter un tueur en série (Woody Harrelson) qui s’est évadé de prison après avoir fusionné avec un autre parasite extraterrestre.

“La Famille Addams 2: une virée d’enfer”, les aventures de la famille terrifiante et déjantée, s’installe sur la troisième marche du podium avec 10,1 millions.

En quatrième position arrive “Shang-Chi et la légende des dix anneaux”, le premier des studios Marvel à avoir un metteur en scène

asiatique (Destin Daniel Cretton) et un casting également dominé par des vedettes asiatiques, qui amasse 4,3 millions.

Puis “Many Saints of Newark - Une histoire des Soprano”, qui retrace les années de jeunesse du célèbre mafieux Tony Soprano, de la cultissime série télévisée éponyme, se place en cinquième position, ne récoltant que 1,4 million en deuxième semaine.

La comédie d’action “Free Guy” garde la sixième place du classement pour sa neuvième semaine sur les écrans, avec 1,2 million de dollars pour un total de près de 120 millions depuis sa sortie.



Bouillon de culture

ONU



Les Nations unies et des artistes africains ont lancé, lundi, une chanson dans le but de sensibiliser à la crise actuelle dans la région du Sahel et d’attirer l’attention sur la résilience de ses populations.

“The Sahel Song”, une composition vocale et instrumentale de cinq minutes, est l’oeuvre du Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et les artistes Vieux Farka Touré (Mali), Amadou et Mariam (Mali), Oumy Gueye (Sénégal), Tal National (Niger), Songhoy Blues (Mali) et Bassekou Kouyaté (Mali).

Cette composition alerte sur la crise au Sahel, tout en mettant en valeur le riche patrimoine musical de la région, a précisé l’OCHA dans un communiqué. “Cette chanson rend hommage à la résilience, la générosité, la solidarité et la force dont les Sahéliens continuent de faire preuve malgré la crise qui les entoure, ainsi qu’à leur musique vibrante et leur patrimoine culturel”, a relevé l’agence onusienne.

Ecrite, produite et enregistrée par Vieux Farka Touré, la chanson s’adresse en particulier aux jeunes, qui constituent la majorité de la population sahélienne. “La jeunesse doit faire preuve de courage, de force et lutter contre cette crise. La paix et la solidarité sont instrumentales. Si nous construisons la paix aujourd’hui, demain nos enfants seront épanouis”, a déclaré M. Touré à cette occasion, ajoutant que la musique est le meilleur vecteur pour faire passer des messages.

Un programme riche et diversifié à la maison de la culture de Béni Mellal



La Maison de la culture de Béni Mellal a concocté un programme riche et varié pour le mois d’octobre qui cible différentes tranches d’âges de la société et qui touche à plusieurs aspects de l’art.

Ce programme éclectique a été élaboré sous la supervision de la Direction régionale du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication (Département de la Culture), et en collaboration avec plusieurs associations et acteurs culturels locaux.

Riche et varié, ce programme prévoit une multitude d’activités qui seront organisées tout au long de ce mois, en mode présentiel mais dans le respect total des mesures sanitaires mises en place dans le cadre de la lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau Coronavirus.

Au menu de cette programmation, qui comprend des activités de divertissement et de formation destinées aux petits comme aux grands, figurent plusieurs ateliers, expositions, projections de films et représentations théâtrales.

Ce programme sera entamé le 13 octobre par un atelier sur le théâtre autour du thème “Initiation de l’acteur”. La Maison de la culture enchaînera le 15

octobre par le vernissage d’une exposition collective d’art plastique intitulée “Béni Mellal aux couleurs d’automne”. Cette exposition verra la participation d’une belle brochette d’artistes peintres issus de la région de Béni Mellal-Khénifra.

Au menu figure également une rencontre de sensibilisation sur la question des compléments alimentaires avec un focus sur la vision du groupe Unicity Morocco. Parmi les moments forts de cette programmation culturelle, la célébration le 19 octobre de l’Aïd Al-Mawlid Annabaoui à travers une soirée d’art du Madih et Samaa qui sera animée par l’Association Mobadarte Khaïr pour le développement humain.

Le programme du mois d’octobre comprend également la projection du film “Dakat Al Qadar” du réalisateur Mohammed Lyounsi laquelle sera suivie d’un débat en présence de la star du film Youssa Tarik.

Après un atelier sur la thématique “Son et lumière”, le programme fait la part belle aux enfants avec un atelier d’apprentissage du chant et un autre sur le récit.

AM CAPITAL - SARL
AU capital de 100.000 DH
Siège social : 304, Bd Brahim Roudani Rés Achifa 5ème étage Appt n°10 Casablanca
Suivant acte sous seing privé en date du 5 Octobre 2021, il a été institué une Société SARL présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination Sociale : AM CAPITAL
Capital social : 100.000 DH
Associés : Mr Azdoufal Amir et Mr Azdoufal Mounir
Siège social : 304, Bd Brahim Roudani Rés Achifa 5ème étage Appt n°10 Casablanca.
Objet : Promotion immobilière.
Durée : 99 ans.
Gérant : Mr Azdoufal Amir

Le Dépôt a été effectué au Tribunal de Casablanca le 11/10/2021 sous N° 796076. RC N° 518977 N° 8586/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ AVIS DE

CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 06/CA/2021
Le 05/11/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL Haouz-TAHANAOUT, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale suivante :
• La consultation architecturale N° 06/CA/2021 pour objet l'exécution des Prestations architecturales relatives au projet de : Construction de 35 espaces préscolaires, programmé à 12h00 ;
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ -

TAHANAOUT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 6 125 000,00 Dhs (Six millions cent vingt-cinq mille Dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°

2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
-Soit déposé électronique-


ment via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 7 et 8 du règlement de la consultation architecturale.
N° 8587/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
CAISSE POUR LE FINANCEMENT ROUTIER
DRETLE RABAT-SALE-KENITRA DPETLE DE KHEMISSET

TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RR 407 DU PK 62+100 AU PK 84+186 – PROVINCE DE KHEMISSET.

AVIS DE REPORT DE L'APPEL D'OFFRES N° KH/02/2021/CFR

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° KH/02/2021/CFR relatif aux « Travaux d'élargissement et de renforcement de la RR 407 du PK 62+100 au PK 84+186 - Province de Khémisset » que la date d'ouverture des plis, initialement prévue pour le 30/09/2021 à 10h00 sera reportée pour le 26/10/2021 à 11h00.
N°8585/PA


 المملكة المغربية
وزارة الشباب والثقافة والتواصل
فصاع الثقافة

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Culture
Direction Régionale à l'Oriental المديرية الجهوية للثقافة بجهة الشرق

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°03/DRCOO/2021

Le 10/11/2021 à 11heures, il sera procédé, dans les bureaux du siège de la Direction Régionale de la Culture - Région de l'Oriental à Oujda, sis à : Avenue Zayed Ben Soltan, Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres pour Acquisition et fourniture du matériel et du mobilier de bureaux au centre culturel de Bouarfa, Province de Figuig.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au Service des Affaires Administratives et Financières de la Direction Régionale de la Culture Région de l'Oriental à Oujda.

Il peut être téléchargé à partir du Portail des marchés de l'état (<http://www.marchespublics.gov.ma>).

- Le cautionnement provisoire est fixé : **Quarante mille dirhams 40 000.00 dh.**
- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **un million trois centquatorze mille cinq cent soixante-dix-huit dirhams, quatre-vingt-huit centimes toutes taxes comprises (1 314578.88 dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31, du décret n° 02.12.349 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre, la Direction Régionale de la Culture Région de l'Oriental, Oujda.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer les plis par voie électronique.

Les prospectus et les documents techniques de tous les articles et les échantillons des articles suivants : **6-8-9-10-20-21-24-32-37** exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la direction régionale de la Culture à l'Oriental, Oujda, avant le **09/11/2021** à 16heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8du règlement de la consultation.
N°8584/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE D'AZILAL
CAIDAT D'AGOUDI
COMMUNE AGOUDI N'LKHAIR

Avis

Examen d'Aptitude Professionnel au titre d'exercice 2021

La commune territoriale D'AGOUDI N'LKHAIR organise un examen d'aptitude professionnel au titre d'exercice 2021 concernant les fonctionnaires de cette commune de grade Adjoint technique 3ème grade et ayant au moins 06 ans d'ancienneté dans le grade jusqu'au 20/11/2021 suivant le tableau ci-dessus

Grades des candidats	Nombre de poste	Pour l'accès au grade	Date Limite de dépôt de la demande des candidatures	Date et lieu d'examen
Adjoint technique 3ème grade	01	Adjoint technique 2ème grade	19/11/2021 avant 16h 00mn au service personnel de la commune	20 Novembre 2021 au siège de la commune

N°8582/PA

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

يعتزم رئيس المجلس الجماعي للجماعة الترابية الجعيدات عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 (مباراة داخلية) لتتأهله موظفي جماعة الجعيدات وذلك بموجب السبت 13 نونبر 2021 بمقر دار الجماعة الترابية الجعيدات

و هو مفصل في الجدول التالي:

آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ ومكان إجراء الامتحان	عدد المناصب المتبقي في شئها	الاقسام المطلوبة	الدرجة المطلوبة	الامتحان المقترح
2021/11/05	6 سنوات بصحة درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم 7	6 سنوات بصحة درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم 7	6 سنوات بصحة درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم 7	درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية السلم 7	امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد إداري الدرجة الأولى السلم 8

و يشمل الامتحان على اختبارات كتابية واختبار شفوي مفصلين على الشكل التالي:

المعلم	الوقت	المحتوى
المعلم	3 ساعات (3)	الفترة الصباحية الاختبار الأول: الاختبار كتابي علمي ويتعلق بالقطاع المعنى.
المعلم	3 ساعات (3)	الفترة المسائية الاختبار الثاني: الاختبار كتابي خاص، يتعلق بالوظائف والمهام الممارسة من طرف الموظفين المتميزين للدرجة المعتمدين بشأنها أو بسجل اختصاصات الإدارة المعتمدين.
المعلم	الوقت	المحتوى
المعلم	بين 15 و 30 دقيقة	الاختبار الشفوي
المعلم	3	تتعلق فيها لجنة الامتحان مع المترشح الموضوع المكتوبة عند الاقتضاء ومهامه وتخصصه وتعتبر قدراته على ممارسة الوظائف والمهام المرتبطة بالدرجة المعتمدين بشأنها.

و يتكون ملف الترشيح للمشاركة في الامتحان من الوثائق التالية:

- طلب خطي للمشاركة في الامتحان.
- نسخة من قرار التسمية في الدرجة التي ينتمي إليها المترشح.
- نسخة من آخر قرار الترشيح في الدرجة التي ينتمي إليها المترشح.
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.

و توضع ملفات الترشيح بمكتب تسير شؤون الموظفين.
N°8583/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° 47/INV/2021,
48/INV/2021 et
49/INV/2021

Le 05/11/2021, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix suivants:
• L'AOO N°47/INV/2021 à pour objet l'étude technique et suivi de Construction de 35 espaces préscolaires, programmé à 10h00 ;
• L'AOO N°48/INV/2021 à pour objet Essais de laboratoire pour construction de 35 espaces préscolaires, programmé à 10h30 ;
• L'AOO N°49/INV/2021 à pour objet Etudes topographiques des terrains destinés au projet de : Construction de 35 espaces préscolaires, programmé à 11h00.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à :
• Néant pour L'AOO n°47/INV/2021 et 48/INV/2021 ;
• 3 000,00 DHS (Trois mille dirhams) pour L'AOO n° 49/INV/2021.
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
• 126 000,00 DHS TTC (Cent vingt-six mille Dirhams TTC) pour L'AOO N°47/INV/2021 ;
• 148 680,00 DHS TTC (Cent quarante-huit mille six cent quatre-vingts Dirhams TTC) pour L'AOO N°48/INV/2021 ;
• 63 000,00 DHS TTC (Soixante-trois mille Dirhams TTC) pour L'AOO

N°49/INV/2021.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publiques : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 8588/PA

RAFAE LIL ACHGHAL
CESSION DES PARTS

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 07 septembre 2021, il a été décidé suite à ce qui suit La collectivité des associés prend acte de la cession des parts sociales des associés sus indiqués en faveur de Monsieur JAMAL MOHAMMED :
1-Monsieur JEDIDI EL GHAOUTI soit 4.111 parts en date du 02 Septembre 2020 enregistré en date du 07 Septembre 2020 RE 24481
2- Monsieur JEDIDI JAOUAD soit 3.330 parts en date du 07 Octobre 2020 enregistré en date du 13 Octobre 2020 RE 29854
3- Madame GAIM FATNA soit 922 parts en date du 28 Janvier 2021 enregistré en date du 05 Février 2021 RE 4932
4- Madame MOHDIQ SAA-DIA soit 1.667 parts en date du 26 Juillet 2021 enregistré en date du 02 Aout 2021 RE 33662.
Qu'ils détiennent dans la

société RAFAE LIL ACHGHAL SARL. D'une valeur nominale de 100 DH et les considère valablement signifiées à la société.
*CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE A SARL AU
*MISE A JOUR DES STATUTS
LE DEPOT LEGAL A ETE EFFECTUE AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASABLANCA LE 06/10/2021 SOUS LE No 795437
N° 8589/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DES
CHEMINS DE FER
POLE FINANCES,
ACHATS ET JURIDIQUE
DIRECTION ACHATS
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS
N° T0258/PIC

Le 1er Décembre 2021 à 9 heures (Heure locale), il sera procédé, dans les bureaux du Centre de Formation Ferroviaire de l'ONCF sis rue Mohamed TRIKI, AGDAL, RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des prestations ci-après :
Prestations d'études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet détaillé et Projet (APD-PRO) et d'études d'exécution d'infrastructure, génie civil, équipements ferroviaires, système d'exploitation ferroviaire nécessaires à l'augmentation de la capacité ferroviaire entre Kenitra et Marrakech et au niveau du hub de Casablanca.
- Lot 1: Kenitra-Ain Sebaa
- Lot 2 : Ain Sebaa-Nouaceur avec le contournement de Casablanca en site propre
- Lot 3: Nouaceur- Marrakech
Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et du site Web de l'ONCF à l'adresse www.oncf.ma, suivant les conditions précisées dans l'article « INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

• Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot 1 : 1 620 000,00 DH.
- Lot 2 : 2 160 000,00 DH.
- Lot 3 : 1 620 000,00 DH.
• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée par lot:

- Lot 1 : 108 000 000,00 DH TTC.
- Lot 2 : 144 000 000,00 DH TTC.
- Lot 3 : 108 000 000,00 DH TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du Règlement des Achats ONCF (RG.0003/PMC- version 02).
Ledit règlement est disponible sur le portail ONCF www.oncf.ma.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau COD, Département Global Sourcing de la Direction Achats, sis 8 Bis Rue ABDERRAHMANE EL GHAFIKI - RABAT- AGDAL ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Département susvisé ;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à

fournir sont celles prévues par l'article 3 et 4 du règlement de consultation.
Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original des certificats d'agrément dans les domaines D4, D5, D13, D19 et D20 délivrés par le Ministère de l'Équipement, du transport, de la logistique et de l'Eau.
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
N° 8590/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région orientale
Province de Taourirt
Commune de Taourirt

Avis d'appel d'offres international ouvert n° 012021/D.A.E.S
Pour la gestion déléguée du service de transport collectif
Urbain par autobus à la Commune de Taourirt.

Dans le cadre de la création du service de transport collectif urbain par autobus à la Commune de Taourirt, le Président du conseil de la Commune de Taourirt (Autorité Délégataire) lance le présent avis d'appel d'offres international ouvert pour le choix d'un gestionnaire du service de transport collectif urbain par autobus.

La gestion du service sera confiée sur la base d'un contrat de gestion déléguée.
Dans le présent avis d'appel d'offres, le terme « Périmètre » désigne le périmètre de la commune de Taourirt desservie par la société délégataire.

I. **Nature et étendue du service objet de la gestion déléguée :**
Le service, objet de la gestion déléguée consiste en le transport collectif urbain par autobus. Ce service couvre un réseau constitué de (04) lignes d'une longueur variant de 08 à 11 kilomètres. Ce réseau assure la desserte de la commune de Taourirt dont la population totale est estimée à 110 000 habitants.

Le service public, objet du présent appel d'offres en vue de sa délégation, sera exploité en monopole pendant une durée de dix (10) ans à compter de la date de mise en vigueur du contrat de gestion déléguée avec la possibilité de prorogation pour une durée supplémentaire ne dépassant pas cinq (05) ans.

II. **Procédure pour le choix du délégataire :**
Pour la mise en œuvre de ce projet, le Président du conseil de la Commune de Taourirt (Autorité Délégataire) lance le présent avis d'appel d'offres international ouvert auprès des sociétés ou groupements de sociétés disposant d'une surface financière et de capacités techniques et managériales garantissant la performance de la gestion du service public à déléguer.

La procédure sera réalisée en une seule étape sur la base des soumissions établies en trois dossiers, présentés dans des plis scellés séparés :

1. **Dossier « administratif »**
2. **Dossier « technique et expérience professionnelle »**
3. **Dossier « offre »**

L'évaluation et le classement des soumissions se feront selon les critères définis dans le cahier de charge de l'appel d'offres joint au dossier type.

Le soumissionnaire doit avoir un dossier admissible pour être accepté à l'ouverture des autres dossiers selon la procédure suivante :
• Etre admis au niveau du dossier « administratif » donne droit à l'ouverture du dossier « technique et expérience professionnelle »
• Etre admis au niveau du dossier « technique et expérience professionnelle » donne droit à l'ouverture du dossier « offre ».

III. **Le groupement :**
Les sociétés sont autorisées à se constituer en groupements pour présenter leur soumission.

Un membre d'un groupement ne peut participer, directement ou par l'intermédiaire de filiales, qu'à un seul groupement.

Les membres du groupement doivent désigner parmi leurs membres « l'opérateur technique » dont les références doivent répondre aux conditions définies dans le paragraphe (2) du chapitre IV réservé au dossier « technique et expérience professionnelle ».

Les groupements sont évalués sur la base des références des membres qui les composent. Il est bien entendu qu'un groupement candidat peut comporter parmi ses membres, des membres dont l'activité est autre que celle du transport.

Le départ d'un membre entraîne l'élimination du groupement de l'appel d'offres sauf si ce membre n'a pas de références ou ses références sont sans impact sur les références du groupement.

IV. **Evaluation**
La soumission doit comporter la lettre de soumission, en un seul exemplaire, sous pli non scellé.

1. **Dossier « administratif »**
Le dossier administratif à présenter sous pli scellé doit comporter les documents suivants :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire et au nom de l'opérateur technique ;
- b) Une attestation délivrée depuis moins d'un an par le trésorier provincial du lieu d'imposition, certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- c) Une attestation délivrée depuis moins d'un an, par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- d) Le projet de convention, les annexes du contrat de la gestion déléguée ainsi que le cahier de charge de l'appel d'offres, doivent être paraphés et remis sous pli non scellé.

2. **Dossier « technique et expérience professionnelle »**
Le dossier « technique et expérience professionnelle » doit être présenté en deux originaux et deux copies, sous pli scellé.

Le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants :

2-a : **Expérience professionnelle :**
Le soumissionnaire doit disposer des références ci-après :

- 2-a-i : disposer d'une expérience de gestion d'un service de transport (transport collectif, ou similaire transport collectif urbain, transport de voyageurs ou transport du personnel)
- 2-a-ii : justifier avoir géré un parc d'au moins de dix (10) autobus standards ou autocars ou minibus.

Pour les soumissionnaires, elles sont considérées comme « opérateur technique » et doivent de ce fait répondre aux critères ci-dessus.

Pour les soumissionnaires en groupement, l'opérateur technique doit justifier avoir géré au moins une exploitation de dix(10) autobus ou minibus. Seules seront prises en considération pour l'appréciation des critères ci-dessus, les références dans la gestion d'un service de transport (transport collectif, transport collectif urbain, ou similaire transport de voyageurs ou transport du personnel).

Le soumissionnaire doit présenter un dossier technique comprenant des informations sur les ressources humaines, matérielles et financières dont il dispose ainsi que sur ses activités (rapport d'activité).

Pour les groupements, l'appréciation du critère de « capacité technique et expérience professionnelle » sera faite sur la base des références de l'ensemble des membres dans le respect des contraintes concernant l'opérateur technique.

2-b : **La capacité financière :**
Le soumissionnaire doit justifier de capitaux propres supérieurs ou égaux à quatre (04) Millions de dirhams. Cette capacité sera vérifiée notamment à partir des états financiers fournis. Le calcul des capitaux propres se fera sur la base des définitions du plan comptable marocain (années 2018-2019-2020) ou au moins dans un exercice.

Pour les groupements, l'appréciation du critère de « capacité technique et expérience professionnelle » sera faite de manière consolidée pour l'ensemble des membres du groupement. La consolidation sera faite sans descendre en dessous des capitaux propres de l'opérateur technique.

3. **Dossier « offre » :**
Le dossier « offre » doit être présenté en deux originaux et deux copies, sous pli scellé. Il doit comporter les éléments suivants :

- a) La proposition des tarifs de la gestion déléguée établie selon la structure tarifaire définie au niveau de l'Annexe 2 et du cahier de charge de l'appel d'offres ;
- b) Le programme prévisionnel d'investissement sur la durée de la gestion déléguée établi tenant compte du parc contractuel et de la programmation définis dans le cahier de charge de l'appel d'offres notamment l'article 20.
- c) Les projections financières et les états comptables de synthèse définis en annexe 2.
- d) La stratégie proposée en matière de développement du service public de transport collectif par autobus doit respecter les objectifs et les performances à atteindre, les actions à mettre en œuvre, le planning de réalisation des objectifs et les méthodes et outils de gestion que le soumissionnaire compte mettre en place.

Ces données doivent être fournies sur support papier et sous forme électronique selon les canevas joints au dossier de l'appel d'offres.

V. **La procédure :**
Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le dossier d'appel d'offres auprès de la Commune de Taourirt ou à le télécharger depuis le portail www.marchespublics.gov.ma.

L'ouverture des soumissions sera effectuée en séance publique au siège de la Commune de Taourirt, le 08 novembre 2021 à 10 heures qui est également la date limite de dépôt des soumissions.

L'évaluation et le choix du délégataire se feront selon les dispositions du cahier de charge de l'appel d'offres joint au dossier d'appel d'offres.

Les renseignements complémentaires relatifs au présent avis d'appel d'offres peuvent être obtenus auprès de la division des affaires administratives, juridiques, économiques et sociales à l'adresse suivante : Commune de Taourirt

Téléphone : 05 36 69 83 32.

N°8556/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI IFNI
CAIDAT D'IBDER
COMMUNE TERRITORIALE ANFEG

SERVICE PERSONNEL

Avis de concours d'aptitude professionnelle au profit Des Adjoints Techniques
3ème grade échelle 6 Et Rédacteur 3ème grade échelle 9
pour la promotion Au grade Adjoints Techniques 2ème grade échelle 7
Et Rédacteur 2ème grade échelle 10

La Commune Territoriale d'Anfeg, organise un examen d'aptitude professionnelle au profit de ses fonctionnaires Le 13/11/2021 à 09H00 du matin au siège de dite commune.
L'examen comporte des épreuves écrites et orales.

- Conditions de participations :
- Doit être
 - Sous la charge budgétaire de la commune
 - Classé à l'échelle 6 depuis 6 ans au moins au premier examen
 - Classé à l'échelle 9 depuis 6 ans au moins au premier examen
 - Les demandes doivent être déposées au bureau du service personnel de la commune avant le 08/11/2021
 - Le nombre de poste est un poste

N°8591/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU




DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TAZA.

AVIS RECTIFICATIF

Messieurs les entrepreneurs sont informés que l'appel d'offres ouvert sur offre de prix n° 34/2021 relatif aux travaux de renforcement en béton bitumineux de la RN6 entre les PK 258+000 et PK 270+000 - Province de Taza, publié au journal Libération le 16 Septembre 2021 sous n° 9417, prévu le 13 Octobre 2021 à 10h est reporté pour le 26 Octobre 2021 à la même heure.

N°8557/PA

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/2021/DPEFLCD/SAFI

Le 04/11/2021 à 10h00mn, Il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'Exécution des Travaux de reboisement répartis en quatre lots :

Lot n°1 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le périmètre dit CHOUAKER PARCELLE I, sur une superficie de 98 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA

Lot n°2 : Travaux d'amélioration sylvo-pastorale dans le périmètre dit CHOUAKER PARCELLE II, sur une superficie de 102 ha, commune rurale Sidi Chiker, Province YOUSOUFIA.

Lot n°3 : Exécution des Travaux de reboisement dans le périmètre de Reboisement Collectif Bouzlafen II sur une superficie de 46 ha, Commune Rurale de Ras El Ain, Cercle de Guentour, Province de Youssoufia.

Lot 4 : Travaux de regarnis d'entretien de plantations anciennes dans le périmètre collectif de Bouzlafen I sur 40 ha, Commune Rurale Ras El Ain, province Youssoufia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des programmes et suivi évaluation à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- ✓ Lot n°1 : VINGT MILLE DHS (20 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°2 : VINGT MILLE DHS (20 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°3 : DOUZE MILLE DHS (12 000,00 dhs)
- ✓ Lot n°4 : MILLE DEUX CENTS DHS (1200,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est estimée à la somme de :

- ❖ Lot n°1 : SIX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX DIRHAMS ET QUATRE VINGT DIX SEPT CENTIMES (693 556.97 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°2 : SEPT CENT VINGT SIX MILLE HUIT CENTS QUATRE VINGT DIX SEPT DIRHAMS ET QUARANTE TROIS CENTIMES (726 897.43 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°3 : QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE NEUF CENTS QUATRE VINGT QUATORZE DIRHAMS ET SOIXANTE DOUZE CENTIMES (425 994.72 Dhs) TTC
- ❖ Lot n°4 : QUARANTE SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS (46 464,00 Dhs) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau Bureau des programmes et suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Safi ;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et classification des entreprises intervenant dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Secteur d'activité	Qualification exigée	Catégorie
1	1	1.4	4
2	1	1.4	4
3	1	1.4	5

Les lots 3 et 4 du présent appel d'offre sont réservés aux petites et moyennes entreprises nationales, des coopératives et de l'auto-entrepreneur. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté n°3011_13 du 24 de Hijja 1434 (30 Octobre 2013) portant application de l'article 156 du décret 2-12-349 des marchés publics ou les pièces prévues par l'article 25 du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 relatif aux marchés publics, et rappelé à l'article 4 du règlement de consultation.

NB : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°8560/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX N°06/2021
- SEANCE PUBLIQUE -

Le Mardi 09/11/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL) sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 06/2021 en lot unique, ayant pour objet :

« TRAVAUX D'AMENAGEMENT IN-SITE ET HORS-SITE DU PROJET DU CENTRE ROUTIER D'EL HAJEB DANS LA COMMUNE D'EL HAJEB »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Département des Ressources Humaines et des Affaires Générales de l'AMDL, sis à l'adresse indiquée ci-dessus.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le coût estimatif s'élève à :

- vingt et un millions cinquante-trois mille six cent onze dirhams et vingt-cinq centimes **Toute Taxes Comprises (21 053 611.20 DHS TTC) ;**

Montant de la caution provisoire :

- **300 000 DHS (trois cent mille dirhams) ;**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

Les plis peuvent, au choix des concurrents :

- Soit être déposés, contre récépissé, dans le bureau du Chef du Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'AMDL ;
- Soit être envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit être remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- soit les transmettre par voie électronique via le site web www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 5 et 6 du règlement de la consultation du présent appel d'offres conformément à l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique.

La date prévue pour la visite des lieux est le **Lundi 25 /10/ 2021 à 11 heures**, au site du centre routier d'El Hajeb (comme indiqué dans le CPS).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualifications et de classifications dans les secteurs tel que prévu par le règlement de la consultation :

Secteur d'activité	Qualification	Classe
A	A6	4
B	B3, B4, B5, B6, B11	3
C	C1, C3	3
i	i6	5
J	J4, J6	3
K	K2, K8	4
X	X1, X2	3

La Certificat d'agrément ONEE-Branche Electricité (de type MT-BT3), en cours de validité la date d'ouverture des offres.

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat de qualification et de classification dans le secteur cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de la consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Département Ressources Humaines et Affaires Générales de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique, sis à 11, Angle Avenue Alger et Rue Al Kayraouane, Hassan-Rabat. Tél: +212538 009 293, Fax : +212537 761 668.

N°8558/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
du Prélucolaire & des Sports

L'ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION MARRAKECH - SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 22/AREF/2021

Le **05/11/2021 à 10 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech - Safi, Service des achats et des marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : **L'acquisition du matériel d'enseignement des sciences de la vie et la terre au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS en deux lots séparés :**

lot	Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
1	L'acquisition du matériel d'enseignement des sciences de la vie et la terre au profit des établissements scolaires collégiaux relevant de l'AREF MS	10 000,00 DHS (Dix mille dirhams)	816 883,20 (huit cent seize mille huit cent quatre-vingt-trois dirhams, 20 cts)
2	L'acquisition du matériel d'enseignement des sciences de la vie et la terre au profit des établissements scolaires qualifiants relevant de l'AREF MS	20 000,00 DHS (Vingt mille dirhams)	1 820 064,00 (un million huit cent vingt mille soixante-quatre dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés de l'académie sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- **Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation**

➤ Les documentations et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie - Service des achats et des marchés - sis à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech avant le **04/11/2021 à 16 h (heure limite pour le dépôt).**

N°8559/PA

AFI INDUSTRIES sarlau
Siège social : RESIDENCE
PRIMA OFFICE N 105
APPT 16 ETG 3 ANGLE 11
JANVIER ET MOSTAFA
MAANI Casablanca.
I- Au terme d'un acte sous
seing privé en date du
24/09/2021 à Casablanca,
il a été établi les statuts de
la société à responsabilité
limitée d'associé unique
dont les caractéristiques
sont les suivants : Objet: la
société a pour objet direct-
ement: - Vente des fournis-
tures et consommables
industrielles - Ventes et
achats de tous produits,
matières, marchandises ou
matériels de quelque nature
que ce soit. * Dénomination
: « AFI INDUSTRIES » *
Siège : RESIDENCE
PRIMA OFFICE N 105
APPT 16 ETG 3 ANGLE 11
JANVIER ET MOSTAFA
MAANI Casablanca. -
Durée : 99 ans. -Capital :
100.000,00 DHS souscrits en
numéraire et divisés en 1000
parts de 100,00 DHS, répar-
tis comme suite: M. BOUANI
FOUAD: 1.000 PARTS, -Gérance : La
société gérée et administrée
par: M. BOUANI FOUAD
pour une durée illimitée. -
Année sociale : 1er janvier
au 31 décembre.
II- Le dépôt légal a été effec-
tué au Greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca
sous le N° 795600 en
date du 07/10/2021, RC
N°518583.

N° 8561/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION
MARRAKECH SAFI
PREFECTURE DE
MARRAKECH
SECRETARIAT GENERAL
Division du Budget
et des Marchés
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
61/2021/INDH
SEANCE PUBLIQUE
Le 11 novembre 2021 à 10
heures, il sera procédé au
bureau des marchés du
secrétariat général de la Pré-
fecture de Marrakech au
siège de la Wilaya de la ré-
gion de Marrakech Safi, à
l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offre sur offres
des prix pour : ACQUISITION
ET POSE DU MATERIEL
TECHNIQUE POUR
L'EQUIPEMENT D'UN
STUDIO D'ENREGISTREMENT
ET TOURNAGE
DES SEANCES DE SOU-
TIEN SCOLAIRE AU CENTRE
DES RESSOURCES
NUMERIQUES OMAR
IBN AL KHATTAB AU
QUARTIER IBN TACH-
FINE
Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré du bureau
des marchés au Secrétariat
Général de la Préfecture de
Marrakech, il peut égale-
ment être téléchargé à par-
tir du portail des marchés
publics : www.marchespub-
lics.gov.ma.
- Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
10 000,00 DHS (Dix Mille
Dirhams).
- L'estimation des couts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 423 240,00
QUATRE CENT VINGT
TROIS MILLE DEUX
CENT QUARANTE DHS
T.T.C.
- Le contenu, la présenta-

tion ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret n° 2-12-
349 du 8 Joumada I 1434 (20
Mars 2013) relatif aux mar-
chés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception leurs plis, au
bureau précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés du
secrétariat général de la
Préfecture de Marrakech,
Wilaya de la région de Mar-
rakech Safi ;
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
- Soit déposer par voie élec-
tronique au portail des
marchés publics www.mar-
chespublics.gov.ma.
Les Echantillons (articles
n° 1 - 3 - 10 - 14 - 15 - 20 -
24) et catalogues (articles n°
2 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11 -
13 - 16 - 17 - 21 - 22 - 23 -
25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30)
exigés par le dossier d'ap-
pel d'offre doivent être dé-
posés au magasin du parc,
au secrétariat général de la
préfecture de Marrakech
avant le 10 novembre 2021
à 16h30 (Heure limite).
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
à l'article 04 du règlement de
consultation.

N° 8562/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement,
du Transport et de l'eau
logistique et de l'eau
Direction Régionale
de l'Équipement, du
Transport et de l'eau de
Casablanca - Settat
Service de la logistique
et de Matériel
de Casablanca.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N° :
1/SLMC/2021
Le jeudi 25 Novembre 2021
à 10h du matin, il sera pro-
cédé dans la salle de réu-
nion du Service de la Logis-
tique et de Matériel de
Casablanca Sise à 2,Rue
Hassan Bnou Tabit Ain
Borja Casablanca, à l'ou-
verture des plis relatifs à l'ap-
pel d'offres sur offres de
prix pour : L'Achat des en-
gins des Travaux Publics
pour le compte du Service
de logistique et de matériel
de Casablanca., marche al-
loti
- Lot n° 1 : Achat de (02)
deux Chargeuses sur pneus
et (03) trois tractopelles ;
- Lot n° 2 : Achat de (01) un
Bulldozer ;
- Lot n° 3 : Achat de (01) un
camion 32 T.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
du Service de la logistique
et de Matériel de Casaba-
lanca Sis à 2,Rue Hassan
Bnou Tabit Ain Borja Casa-
blanca, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés pub-
lics : www.marchespub-
lics.gov.ma .
Le cautionnement provi-
soire est fixé comme suit :
Lot n°1: 150 000 DH (Cent
cinquante Mille dirhams)
Lot n°2: 80 000 DH (Quatre
Vingt Mille dirhams)
Lot n°3 :40 000DH (Quar-
ante Mille dirhams)
L'estimation des coûts des

prestations est fixée comme
suit :
- lot n°1 estimation des
coûts des prestations : 5 600
000.00 DHS.-Cinq million
six cent mille dhs-
- lot n°2 estimation des
coûts des prestations : 2 600
000.00 DHS.- Deux millions
six cent mille dhs-
- lot n°3 estimation des
coûts des prestations : 1 250
000.00 DHS.- Un million
deux cent cinquante mille
dhs.
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n° 2-
12-349 du 20mars 2013 relati-
f aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité.
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau du Service de la
logistique et de Matériel de
Casablanca Sis à 2, Rue
Hassan Bnou Tabit Ain
Borja Casablanca.
• Soit les remettre au Prési-
dent de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.
• Soit envoyer par voie
électronique au maître
d'ouvrage via le portail des
marchés publics :
www.marchespublics.gov.
ma .
• Les prospectus, notice et
les documents technique
exigés par le dossier d'ap-
pel d'offre doivent être dé-
posés dans le bureau du
Service de la Logistique et
de Matériel de Casablanca
avant Mercredi 24 Novem-
bre 2021 à 10 h.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.
N° 8563/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
Le 9/11 /2021 à 11 H, il
sera procédé dans les bu-
reaux du secrétariat général
de la Province d'El Kelaâ
des Sraghna. (Salle AitAb-
delmoulaAbdelouhab) à
l'ouverture des plis relatifs à
la consultation architectu-
rale pour :
• 29/2021/INDH à 11H
Etude, conception architec-
turale et suivi des travaux
de construction d'un incu-
bateur pour jeunes entre-
preneurs à la ville d'El
Kelaâ Province d'El Kelaâ
des Sraghna
- le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : 3 750
000.00DHS (Trois Million
Sept Cent Cinquante Mille
dhs).
Les dossiers de la consulta-
tion architecturale peuvent
être retirés auprès de la Di-
vision du budget et maté-
riel de la province. Ils
peuvent également être té-
lchargés à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.
ma.
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
100, 101 et 102 du décret n°
2-12-349 du 8 joumada I
1434 (20 Mars 2013) relati-
f aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
-soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, au bu-
reau d'ordre de la Province
El kelaâ des Sraghna.
-soit déposer, contre récé-
pissé, leurs plis dans le bu-
reau d'ordre de la Province
El kelaâ des Sraghna.
-soit les remettre au prési-
dent du jury de la consul-
tation architecturale au
début de la séance et avant
l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie
électronique conformé-
ment à la disposition de
l'arrêté du ministre de
l'économie et des finances
n° 20-14 du 8 kaada
1435(04/09/2014) relatif à
la dématérialisation des
procédures de passation
des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation architectu-
rale.

N° 8564/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE DET
DE LA PECHE
MARITIME
DE DEVELOPPEMENT

RURAL ET DES EAUX
ET FORETS
DIRECTION REGIONALE
DE L'AGRICULTURE DE
DAKHLA OUED
EDDAHAB
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
N°05/DRADOE/2021 DU
08/11/2021 A 10 HEURES
(APPEL D'OFFRES
RESERVE AUX PETITES
ET MOYENNES
ENTREPRISES)
Le Lundi 08 Novembre
2021, à 10 Heures, il sera
procédé, dans la salle de la
réunion de la Direction Ré-
gionale de l'Agriculture de
Dakhla Oued Eddahab sise
Hay Mly Rachid avenue El
WalaaDakhla, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offre sur offres de prix re-
latif à FOURNITURE, INSTA-
LLATION ET MISE EN
MARCHÉ DU MATERIEL
TECHNIQUE POUR
EQUIPEMENT DES
UNITE DE VALORISA-
TION DE COUSCOUS ET
FROMAGE FRAIS, AU
PROFIT DE L'UNION «
RAIDATE AL JANOUB »
ET LA COOPERATIVE «
AJBAN DAKHLA » à
Dakhla.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré auprès des
Bureaux de la Direction Ré-
gionale de l'Agriculture de
Dakhla Oued Eddahab, sise
Hay Mly Rachid avenue El
Walaa . Il peut être égale-
ment être téléchargé à par-

tir du portail des marchés
de l'état www.marchespu-
blics.gov.ma.
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
Mille neuf centsDIRHAMS
(1900,00 DHS).
L'estimation du coût du
Marché établie par le Maî-
tre d'ouvrage est fixée à la
somme TTC de : Quatre-
vingt-dix-huit Mille Dix
dirhams (98.010,0 DHS).
Le contenu, la présentation
ainsi que dépôt des dossiers
des concurrents doivent
être conformes aux dispo-
sitions des articles 27, 29 et 31
du décret n° 2 - 12 - 349
précité.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier
recommandé avec accusé
de réception, au bureau
précité ;
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis auprès du
bureau des marchés rele-
vant de la Direction Régi-
onale de l'Agriculture de
Dakhla Oued Eddahab, sise
Hay Mly Rachid avenue El
Walaa BP n° : 161 Dakhla ;
- Soit les remettre séance
tenante au président de la
commission d'appel d'of-
fres au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer électroni-
quement dans le portail des
marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation
N° 8565/PA



Avis de vente n°01/2021/CRRAK

Le Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra reçoit jusqu'au Jeudi 28 Octobre 2021 à 10 heure du matin les offres sous plis fermés pour la vente des produits mentionnés ci-après :

N° de lot	Produits	Quantité	Année de production
1	Blé tendre	70 Qx	2020
2	Blé dur	35 Qx	2020
3	Orge	40 Qx	2020
4	Féverole	13 Qx	2020
5	Paille des céréales en vrac sur terrain	10 hectares	2020
6	Fruits des clémentiniers	1,20 Ha	2021
7	Fruits de plusieurs variétés d'orange	2,20 Ha	2021
8	Fruits de plusieurs espèces d'agrumes	3,40 Ha	2021
9	Fruits de la variété Washington sanguine	0,85 Ha	2021
10	Fruits de la variété Maroc Late	0,85 Ha	2021

Les concernés par cette offre sont appelés à se rendre au Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, Douar Fokra route Belksiri, pour visiter les produits objet de la vente.

Le cahier de charge de la présente vente est à retirer auprès du Domaine sus-indiqué à compter de la date de publication du présent avis de vente, contre paiement d'une somme de cinq dirhams par feuille.

Les offres sont à envoyer ou à déposer au près du Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, jusqu'au Jeudi 28 Octobre 2021 à 10 heure du matin, le soumissionnaire doit remettre au régisseur dudit Centre, une caution de dix mille dirhams (10.000,00 dhs).

La procédure d'ouverture des plis aura lieu en séance publique au Domaine Expérimental de Sidi Allal Tazi, Douar Fokra route Belksiri, à la date et à l'heure précitée.

La présence des acheteurs est obligatoire le jour de la vente.

Pour des renseignements supplémentaires, contacter le Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra, Route de Sidi Yahya du Gharb, Km 9, Nord Kenitra.

Le Chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra

HASSAN BENOUDA

Centre Régional de la Recherche Agronomique de Kenitra
B.P.257, Km 9, Route de Sidi Yahya du Gharb, Kenitra
Tel. : +212 5 38 00 22 46
Fax : +212 5 38 00 48 54
Courriel : hassan.benouda@inra.ma
www.inra-ora.ma



المركز الجهوي للبحث الزراعي بالقيظرة
تلفون: 257، كلم 9، طريق سدي
الغربي القيصورة
الهاتف: +212 5 38 00 22 46
الفاكس: +212 5 38 00 48 54
البريد الإلكتروني: hassan.benouda@inra.ma

N°8566/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-ouest
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 18/2021/DREFLCDSO
Le 08 du mois de Novembre 2021 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Le gardiennage et la surveillance du siège de la Direction régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, préfecture d'Agadir Ida Outanane, et des sièges de la Direction du Parc National de Souss Massa et du Service des études d'aménagement et de la planification, préfecture d'Inezgane Ait Melloul
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la Comptabilité et des marchés au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest, sise à la Cité Administratif à Agadir.
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à (15.000,00) Quinze Mille dirhams.
L'estimation des coûts des prestations, établie par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de (527 071,68 DH TTC) Cinq CentVingt Sept Mille Soixante et Onze Dir-hams68Centimes toutes taxes comprises.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-

Ouest à Agadir.
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis ;
Soit déposer, leurs plis, par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat. en application des dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4. du Règlement de Consultation.
N° 8569/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA SANTE
DIRECTION REGIONALE DE TANGER- TETOUAN
ALHOCEIMA
DELEGATION DE LA PROVINCE DE TETOUAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 14/2021 du 09 /11 /2021

SEANCE PUBLIQUE
Le 09 novembre 2021 à 10 h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, Avenue Abdelkhalik Torres Route de Martil, Tétouan à l'ouverture des plis, relatif à l'appel d'offre sur offre de prix pour : L'Achat du matériel technique de rééducation, d'appareillage orthopédique et d'orthophonie destinée au centre régional de médecine physique et de rééducation à Tétouan.
le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10 000,00 dhs)
L'estimation du cout du matériel technique établie par l'administration est détaillée comme suite : Six cent trente mille huit cent

deux dirhams et 80 cts TTC (630 802,80 dhs TTC).
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars2013).
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les déposer électroniquement au portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma
Le dossier de la documentation technique exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposé au service des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la province de Tétouan au plus tard le 08/11/2021 avant 15h00.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 8570/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Direction Régionale Casablanca Settat
Direction Provinciale Berrechid
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 01 /2021

Le Mardi 09 Novembre 2021 à 10 Heures du matin , il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la culture, de la Jeunesse et des Sports – Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale pour les : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de dix (10) terrains de proximité omnisports aux communes : (Berrechid – HadSoualem _ Deroua _ Ouled Abou _ Sidi Elmekki_ Zawayat Sidi Ben hamdoune _ ElfoukraOu-

led Amro _ Jakma _ Riah _ OuledSbbah) Province de Berrechidrelevantes de la Direction Provinciale de Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid - Lot unique -
Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports – Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :6 320 000,00 dhs HT (Six millions trois cent vingt mille dirhams Hors Taxe).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports – Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article (06) du règlement de consultation.
N° 8571/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE LA CULTURE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Direction Régionale Casablanca Settat
Direction Provinciale Berrechid
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 02/2021

Le Mardi 09 Novembre 2021 à 12 Heures du matin , il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la culture, de la Jeunesse et des Sports – Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale pour les : Etudes Architecturales et Suivi des Travaux de Construction de Onze (11) Terrains de Proximité Omnisports aux Communes : (El Gara, Laghnimiyyne, SoualemTri-fiya, Lahasna, Sidi Abdelkhalik, Ben Maachou, OuledZiane, Ouled Zidane, Sidi RahalChatii, EssahelOuledHariz, Kasbet Ben M'chich) Province de Berrechidrelevantes de la Direction Provinciale de Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid - Lot unique -
Le dossier de la consulta-

tion architecturale peut être retiré au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports – Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de :6 952 000,00 dhs HT (Six millions neuf cent cinquante deux mille dirhams Hors Taxe).
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les architectes peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau au siège de la Direction Provinciale du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports – Département de la Jeunesse et des Sports à Berrechid.
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article (06) du règlement de consultation.
N° 8572/PA

**Royaume du Maroc
Ministère de L'Équipement du Transport de la Logistique et de l' Eau
Direction Provinciale de Mohammedia**

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°12/2021

Le 09/11/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia sis à 14 Avenue des FAR Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : **Fourniture et pose des panneaux de signalisation verticale et des glissières de sécurité destinés à l'entretien du réseau routier de la DPETLE de Mohammedia, préfecture de Mohammedia.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Quatre mille deux cent dirhams(4200,00Dhs).**

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux cent quatre-vingt-trois mille deux centdirhams, zéro centimes TTC (283200,00dhs).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Mohammedia à l'avenue des FAR Mohammedia.
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit le dépôt des plis et des offres des concurrents peuvent être effectués parvoie électronique dans le portail des marchés publics.

-Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour les entreprises installées au Maroc :

Produire la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Secteur	Qualifications exigée	Classe minimale
X	X.2	3

Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N°8568/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M

**AVIS DE RECTIFICATIF DE L'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 68/2021/BG/PAZ**

Le gouverneur de la province d'Azilal annonce au public que la **séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert N°68/2021/BG/PAZ, relatif à : Achat de Fournitures pour le matériel informatique du Secrétariat Général de la Province d'Azilal. Publié au journal libération n° 9435 du 07/10/2021.**

L'avis a été modifié comme suit : 02 Novembre 2021 à 11h au lieu du 02 Novembre à 11h, et que la date des échantillons est le : 01 Novembre 2021 avant 16h30 min au lieu de 01 Novembre à 16h30 min.

N°8567/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° 52/INDH/2021
Le 08/11/2021 à 10H30 du
matin il sera procédé au
siège de la Province de
Midelte à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offres
ouvert sur offres de prix pour:
ETUDES TECHNIQUES ET
SUIVI DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION DE
DOUZE UNITES PRESCO-
LAIRES TYPE 1 AU CER-
CLE MIDELT (1 A LA CT
ZAIDA, 2 A LA CT ITZER,
1 A LA CT AIT BEN YAA-

COUB, 1 A LA CT AIT
IZDEG ET 7 A LA CT AIT
AYACH)
PROVINCE DE MIDELT.
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au Service
des Marchés à la Division
du Budget et des Marchés
au Secrétariat Général de la
Province de Midelt. Il peut
être également téléchargé à
partir du portail des Marchés
de l'Etat
<http://www.marchespublics.gov.ma>
Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demandent dans les
conditions prévues à l'Art.
19 du Décret n° 2-12-349
précité.
Le cautionnement provi-

soire est fixé à la somme de
: DIX MILLE DIRHAMS (10
000,00 Dhs)
L'estimation Du Cout Des
Prestations Etablie Par Le
Maitre D'ouvrage est Fixée
A : Cent Mille Huit Cent Di-
rham (100 800,00 Dhs)
Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret n°2-12-
349 relatif aux marchés pu-
blics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récé-
pissé leurs plus dans le bu-
reau d'ordre de la Province
de Midelt.
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-

cusé de réception au bureau
précité.
- Soit les remettre au Prési-
dent de la Commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

- Soit procéder à la soumis-
sion électronique via le por-
tail des marchés publics.
Copies certifiées conformes à
l'original de certificat
d'agrément dans les do-
maines : D14, D15, D16

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 25 du décret 2-
12-349 précité et énumérées
à l'article 6 du règlement de
consultation.
N° 8576/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale,
du Préscolaire et des Sports

AREF DE LA REGION DRAA-TAFILALET

Avis rectificatif

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appels d'offres sur offres de prix : **08/2021/AREF-DT** dont l'avis publié au journal Libération du 9-10 octobre 2021 qu'il fait l'objet des rectifications suivantes :

le montant de la caution provisoire est de : **deux mille cinq cents dirhams (2500,00 dhs)**
Le reste sans changement.

N°8573/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :50/2021/INV

Le **04/11/2021 à 14 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 50/2021/INV, pour :

LOT	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de remplacement de huit (8) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	18000,00 (Dix-Huit mille dhs)	1 251 801,60 Dhs (Un Millions Deux Cent Cinquante et Un Mille Huit Cent Un Dirhams Soixante Centimes)
2	Travaux de remplacement neuf (9) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20000,00 (Vingt mille dhs)	1 350 216,00 Dhs (Un Millions Trois Cent Cinquante Mille Deux Cent Seize Dirhams)
3	Travaux de remplacement treize (13) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25000,00 (Vingt Cinq mille dhs)	1 950 313,20 Dhs (Un Millions Neuf Cent Cinquante Mille Trois Cent Trente Dirhams Vingt Centimes)
4	Travaux de remplacement sept (7) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15000,00 (Quinze mille dhs)	1 050 168,00 Dhs (Un Millions Cinq Mille Cent Soixante Huit Dirhams)
5	Travaux de remplacement treize (13) salles de classe et trois (3) administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	30000,00 (Trente mille dhs)	2 298 490,80Dhs (Deux Millions Deux Cent Quatre-Vingt Dix Huit Mille Quatre Cent Quatre-Vingt Dix Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
6	Travaux de remplacement huit (8) salles de classe et une (1) administration en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 (Vingt mille dhs)	1 392 148,80Dhs (Un Millions Trois Cent Quatre-Vingt Douze Mille Cent Quarante Huit Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
7	Travaux de remplacement de dix (10) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	22000,00 (Vingt Deux mille dhs)	1 519 594,80Dhs (Un Millions Cinq Cent Dix Neuf Mille Cinq Cent Quatre-Vingt Quatorze Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
8	Travaux de remplacement huit (8) salles de classe et une (1) administration en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 (Vingt mille dhs)	1 344 196,80Dhs (Un Millions Trois Cent Quarante Quatre Mille Cent Quatre-Vingt Seize Dirhams Quatre-Vingts Centimes)
9	Travaux de remplacement huit (8) salles de classe et une (1) administration en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 (Vingt mille dhs)	1 333 454,40Dhs (Un Millions Trois Cent Trente Trois Mille Quatre Cent Cinquante Quatre Dirhams Quarante Centimes)
10	Travaux de remplacement quatorze (14) salles de classe et trois (3) administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	30 000,00 (Trente mille dhs)	2 500 124,40 Dhs (Deux Millions Cinq Cent Mille Cent Vingt Quatre Dirhams Quarante Centimes)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plus contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

LOT	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4
5	A	A2	4
6	A	A2	4
7	A	A2	4
8	A	A2	4
9	A	A2	4
10	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8575/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :49/2021/INV

Le **04/11/2021 à 09 heures**, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 49/2021/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux de remplacement neuf (9) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 (Vingt-Trois mille dhs)	1 345 200,00 Dhs (Un Million Trois Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)
2	Travaux de remplacement sept (7) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 (Vingt-Trois mille dhs)	1 045 200,00 Dhs (Un Million Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)
3	Travaux de remplacement onze (11) salles de classe et deux (2) administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25000,00 (Vingt Cinq mille dhs)	1 945 200,00 Dhs (Un Million Neuf Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)
4	Travaux de remplacement huit (8) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 (Vingt-Trois mille dhs)	1 195 200,00 Dhs (Un Million Cent Quarante-Sept Mille Deux Cent Dirhams)
5	Travaux de remplacement huit (8) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 (Vingt-Trois mille dhs)	1 195 200,00 Dhs (Un Million Cent Quarante-Sept Mille Deux Cent Dirhams)
6	Travaux de remplacement dix (10) salles de classe et trois (3) administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25000,00 (Vingt Cinq mille dhs)	1 945 200,00 Dhs (Un Million Neuf Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)
7	Travaux de remplacement neuf (9) salles de classe et trois (3) administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 (Vingt-Trois mille dhs)	1 795 200,00 Dhs (Un Millions Sept Cent Quarante-Vingt-Quinze Mille Deux Cent Dirhams)
8	Travaux de remplacement treize (13) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25 000,00 (Vingt Cinq mille dhs)	1 945 200,00 Dhs (Un Million Neuf Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)
9	Travaux de remplacement treize (13) salles de classe en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	25 000,00 (Vingt Cinq mille dhs)	1 945 200,00 Dhs (Un Million Neuf Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)
10	Travaux de remplacement neuf (9) salles de classe et deux (2) administrations en préfabriquées, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	23 000,00 (Vingt-Trois mille dhs)	1 645 200,00 Dhs (Un Million Six Cent Quarante-Cinq Mille Deux Cent Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plus contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4
3	A	A2	4
4	A	A2	4
5	A	A2	4
6	A	A2	4
7	A	A2	4
8	A	A2	4
9	A	A2	4
10	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8574/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N°
53/INDH/2021**

Le 08/11/2021 à 11H30 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 6 UNITES PRESCOLAIRES TYPE 1 (3 A LA CT IMILCHIL ET 3 A LA CT OUBOUA) (2 A LA CT OUTERBAT, 1 A LA CT AIT YAHIA, 1 A LA CT TANOUDI, 1 A LA CT SIDI YAHIA OU YOUSSEF, 1 A LA CT TOUNFIT) PROVINCE DE MIDELT. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ MILLE DIRHAMS (5 000,00 Dhs) L'estimation Du Cout Des Prestations Etablie Par Le Maitre D'ouvrage est Fixée A : Cinquante Mille Quatre Cent Dirhams (50 400.00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Copies certifiées conformes à l'original de certificat d'agrément dans les domaines : D14, D15, D16

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8577/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N°
54/INDH/2021**

Le 05/11/2021 à 10H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE VINGT-TROIS UNITES PRESCOLAIRES « 21 T1 ET 2 T2) AU CERCLE ER-RICH (8 A LA CT GUERS TIALALINE DONT DEUX TYPE 2, 1 A LA CT M'ZIZEL, 2 A LA CT SIDI AYAD, 4 A LA CT ZAOUIA SIDI HAMZA, 2 A LA CT N'ZALA, 2 A LA CT GOURRAMA ET 4 A LA CT GUIR) PROVINCE DE MIDELT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : VINGT MILLE DIRHAMS (20 000,00 Dhs) L'estimation Du Cout Des Prestations Etablie Par Le Maitre D'ouvrage est Fixée A : Cent Quatre Vingt Treize Mille Deux Cent Dirhams (193 200.00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Copies certifiées conformes à l'original de certificat d'agrément dans les domaines : D14, D15, D16

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8578/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MIDELT
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DE PRIX
SEANCE PUBLIQUE N°
55/INDH/2021**

Le 05/11/2021 à 11H00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour: ETABLISSEMENT DES LEVES TOPOGRAPHIQUES DE 45 UNITES PRESCOLAIRES AUX CERCLES : MIDELT, BOUMIA, RICH ET IMILCHIL, PROVINCE DE MIDELT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQUE MILLE DIRHAMS (5 000,00 Dhs) L'estimation Du Cout Des Prestations Etablie Par Le Maitre D'ouvrage est Fixée A : QUATRE VINGT SIX Mille QUATRE Cent Dirhams (86 400.00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 5 du règlement de consultation.

N° 8579/PA

**SOCIETE TECNO
MEDICAL SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE: DEUX
CENT MILLE DIRHAMS
(200.000,00 DHS)
SIEGE SOCIAL:
CASABLANCA, 26 RUE
DE VERDI BELVEDERE
MAGASIN AU REZ DE
CHAUSSEE.
MODIFICATION.
I- / AUX TERMES D'UN
P.V EN DATE DU
21/09/2021 LES ASSOCIES
DE LA SOCIETE «SOCIETE
TECNO MEDICAL SARL»
ONT DECIDE CE QUI
SUIT :**

-Constatation du décès d'un associé et cogérant: L'assemblée générale constate et approuve le décès de l'associé et du cogérant Mr: ZIOUANE ABDENBI marocain de nationalité, né le 29/03/1953 à HAY MOHAMMADI HAY MOHAMMADI AIN SEBA, titulaire de la CIN N°: B 165077, demeurant à CASABLANCA, 7 RUE PROVENCE ETG 5 APT 9 QU DES HOPITAUX, en date du 03/09/2021 selon l'attestation de décès.

-Constatation de l'acte d'héritage L'assemblée générale constate et approuve l'acte d'héritage registre n°: 361 nombre 76 en date du 13/09/2021 du feu Monsieur ZIOUANE ABDENBI et le transfert de 1.000

(mille) parts sociales pour une valeur de 100.000.00 dhs intervenues après son décès.

Entre Mme: SAMIRA JAI MOUHSSINE née le 29/08/1961 à FES MEDINA FES portant CIN N°: B 597827, demeurante à CASABLANCA, 7 RUE PROVENCE ETG 5 APT 9 QU DES HOPITAUX, l'épouse du défunt Mr : ZIOUANE ABDENBI soit 125 parts sociales pour une valeur de 12.500,00 dhs.

Et Mr: WALID ZIOUANE né le 11/09/1999 à MAARIF CASABLANCA ANFA portant CIN N°: BE 861719, demeurant à CASABLANCA, 7 RUE PROVENCE ETG 5 APT 9 QU DES HOPITAUX, Le fils du défunt Mr : ZIOUANE ABDENBI soit 583 parts sociales pour une valeur de 58.300,00 dhs.

Et Melle: SOPHIA ZIOUANE née le 29/08/1993 à SIDI BELYOUT CASABLANCA ANFA portant CIN N°: BE 861719, demeurante à CASABLANCA, 7 RUE PROVENCE ETG 5 APT 9 QU DES HOPITAUX, la fille du défunt Mr : ZIOUANE ABDENBI soit 292 parts sociales pour une valeur de 29.200,00 dhs.

-Nouvelle répartition du capital: L'assemblée générale constate et approuve la nouvelle répartition du capital comme suit:

- Mr: ECHTIQUI BACHIR : 1.000 parts sociales soit : 100.000,00 dhs

- Mme: SAMIRA JAI

MOUHSSINE : 125 parts sociales soit : 12.500,00 dhs - Mr: WALID ZIOUANE : 583 parts sociales soit : 58.300,00 dhs

- Melle: SOPHIA ZIOUANE 292 parts sociales soit : 29.200,00 dhs Soit un total : 2.000 parts sociales soit : 200.000,00 dhs -Nomination d'un nouveau cogérant

L'assemblée générale a décidé la nomination de Melle: SOPHIA ZIOUANE née le 29/08/1993 à SIDI BELYOUT CASABLANCA ANFA portant CIN N°: BE 861719, demeurante à CASABLANCA, 7 RUE PROVENCE ETG 5 APT 9 QU DES HOPITAUX, entant que cogérante de la société, et par la suite la société sera gérée par Melle: SOPHIA ZIOUANE et Mr: ECHTIQUI BACHIR pour une durée illimitée. Melle: SOPHIA ZIOUANE est présente et accepte cette nomination sans réserve, et déclare qu'elle n'est pas fonctionnaire dans le secteur ni public ni semi public.

-Signature bancaire L'assemblée générale a décidé que la société sera engagée par la signature conjointe de Mr: ECHTIQUI BACHIR et celle de Melle: SOPHIA ZIOUANE.

- Mise à jour des statuts de la société II- / LE DEPOT LEGAL A ETE EFFECTUE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASABLANCA LE 04/10/2021 SOUS LE NUMERO 795125.

N° 8555/PA

BUREAU BAT
Aux termes d'un acte sous seing privé en date 04/10/2021 à Casablanca, il a été constituée une société S.A.R.L.A.Uayant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : BUREAU BATSARL AU SIEGE SOCIAL : 96 bd Anfa etg n°9 Appt n°91 RES le printemps d'Anfa Casablanca.

OBJET SOCIAL :
• Promotion immobilière.
• La construction, la démolition, l'achat, la vente, la location de tous biens immobiliers destinés à l'habitation, le commerce, Touristique ou tout autre usage professionnel quelconque.

CAPITAL SOCIAL :100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de 1000Dhs chacune réparti comme suit :

- Mr MOHAMMED ACHOUTI De la somme en espèces de 100 000,00.DHS

GERANCE : Mr MOHAMMED ACHOUTI est nommé comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La Sté sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

6) LA DURÉE : 99 ans. Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 12/10/2021 RC n°519029

Pour extrait et mention. La Direction

N° 8580/PA



المملكة المغربية
جامعة السلطان مولاي سليمان
الكلية المتعددة التخصصات
بخراسبة



إعلان

عن إجراء مباراة لتوظيف أساتذة التعليم العالي مساعد
دورة 05 نونبر 2021
(مفتوحة في وجه الموظفين الدكاترة)

تنظم الكلية المتعددة التخصصات بخراسبة مباراة لتوظيف أساتذة واحد (01) للتعليم العالي مساعد، دورة 2021/11/05 في التخصص الآتي:
التخصص: Informatique
عدد المناصب: 01

تفتح المباراة في وجه الموظفين الحاصلين على شهادة الدكتوراه أو دكتوراه الدولة أو أي شهادة أخرى معترف بمعادلتها لإحداها.

يتم الترشح وإيداع الملفات لاجتياز هذه المباراة وجوبا عبر المنصة الالكترونية الخاصة بالجامعة: <http://econcours.usms.ac.ma> وذلك قبل 2021/10/30.

يجب على المترشحين المقبولين لاجتياز الاختبار الشفوي الالتزام بوضع الوثائق المشار إليها أسفله لدى مصلحة الموارد البشرية بالموسسة وذلك قبل اجتياز الاختبار الشفوي.

الوثائق المطلوبة:

- طلب خطي موجه للسيد عبد الكلية المتعددة التخصصات بخراسبة.
- ترخيص إداري لاجتياز المباراة ،
- نسخة من رسم الولادة حديثة العهد.
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية الالكترونية.
- نسخة من شهادة الدكتوراه أو دكتوراه الدولة أو شهادة أخرى معترف بمعادلتها لإحداها والشهادات المحصل عليها.
- نسخة من قرار المعادلة عند الاقتضاء.
- نسخة من أطروحة الدكتوراه.
- نسخة من مجموع أعمال البحث التي قام بها المرشح بصفة شخصية أو بالتعاون (مقالات، مؤلفات، دراسات منوGRAفية...).
- نسخة من السيرة الذاتية للمترشح.
- شهادة العمل حديثة العهد.
- تصريح بالشرف موقع بصحة المعلومات الواردة في ملف الترشيح

طبيعة الاختبارات وسيرها:

- 1- انتقاء من طريق دراسة ملفات المترشحين وأعمالهم.
- 2- اختبار في شكل عرض ومناقشة بين المترشحين ولجنة المباراة.

يتم تقييم كل اختبار بدرجة من 0 إلى 20 وتعتبر كل درجة تقل عن 08 من 20 موجبة للرسوب.

ملحوظة:

يلغى كل ملف ناقص.

Hay Azzatouna BP 145 Khouribga - Maroc هخراسبة 145 هخراسبة - المغرب
Tél : 212 23 49 03 59 / 212 23 49 18 18 الهاتف : 212 23 49 03 54 / 212 23 49 03 54
الفاكس : 212 23 49 03 54
موقع الانترنت : <http://www.fpk.ac.ma>
Site Web :

N°8581/PA

AL AALYA-NYJ SARL
CREATION DE SOCIÉTÉ
 Suite à un acte sous-seing privé, en date du 29/07/2021, il a été établies statuts de la société AL AALYA-NYJ SARL dont les caractéristiques sont :
 1/ Dénomination : AL AALYA-NYJ
 2/ Forme : Société à responsabilité limitée.
 3/ Siège social: 144 Rue Med Smiha 6ème étage App 35 Casablanca
 4/ Objet : Import Export cosmétique, prêt-à-porter
 5/ Durée de la société : 99 ans du 31/08/2021 au 30/08/2120
 6/ Le capital de la société est de 10.000,00 DHS (Dix mille dirhams) répartis ainsi : Madame Nadia El Houch fait un apport de 5500,00 et Monsieur Youss Raffia 4500,00 DHS.
 7/ La gérance : la société sera gérée par la signature conjointe des cogérants mme Nadia El Houch CIN BJ289512 et Monsieur Youss Raffia.
 Le dépôt légal a été fait au tribunal de commerce de Casa sous le numéro de dépôt N° 794965 le 5/10/2021 registre de commerce N°518215.
N° 8879/PA

Constitution d'une SARL
 Aux termes d'un acte en date du 14/09/2021, il a été établis statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : 2BC SERVICES SARL
 Forme : Société à responsabilité Limitée.
 Objet : La société a pour objet : Négociant Importation et exportation (Marchand ou intermédiaire effectuant), entrepreneur de travaux divers ou constructions au Maroc et à l'Étranger.
 Siège social : 7, Ahmed Touki, Apt 10, 2ème étage Casablanca
 Durée de vie : 99 années à compter de la date de son inscription au registre de commerce.
 Capital social : 100.000,00 Dirhams divisé en 1000 Parts sociales de 100,00 Dirhams chacune.
 Associés :
 - Mr. BAIAICH BOUJEMA : 950 Parts
 - Mme BACHOTTI KHA-DIJA : 50 Parts
 La gérance : La société est gérée par :
 - Mr. BAIAICH BOUJEMA
 Année sociale : Commence le 1er Janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° RC 518373.
N° 8880/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA
 Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
 Constitution
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2021, il a été établis statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : " ADCOPAT " S.A.R.L AU
 Siège Social: HAY AL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
 L'associé unique : -Mr. AHMED FADIL apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
 Objet : - TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION.
 - TRAVAUX DIVERS ET DE CORPS D'ETAT.
 - NEGOCE.
 - VENTE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
 - NETOYAGE GARDEINAGE ET SECURITE.
 - LOCATION D'ENJIN.
 - GENIE CIVIL.
 - AMENAGEMENT.
 - IMPORT EXPORT
 Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.
 Gérance : la société est gérée par : Mr. AHMED FADIL.
 Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°518853.
N° 8595/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
 Constitution
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/09/2021, il a été établis statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : " M&B FRESH DELIVERY " S.A.R.L
 Siège Social: HAY AL QODS RUE 6 N° 45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
 Les associés :
 -Mr.TOUARHA BADR apporteur en numéraire 50 000,00 dhs soit 500 parts Sociales
 -Mr.SAHIM MOURAD apporteur en numéraire 50 000,00 dhs soit 500 parts Sociales
 Objet :
 - LIVRAISON FAST FOOD.
 - LIVRAISON ET COMMERCIALISATION.
 - TRANSPORT DE MARCHANDISES POUR LE COMPTE D'AUTRUI.
 Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.
 Gérance : la société est gérée par : Mr. TOUARHA BADR ET SAHIM MOURAD.
 Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°518853.
N° 8597/PA

sablance sous le N°518549.
N° 8596/PA
CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNKA
 Tél/ Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
 Constitution
 Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20/09/2021, il a été établis statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 Dénomination : " MIRVAC " S.A.R.L AU
 Siège Social : 5 BD ABDEL-LAH BEN YASSINE IMM BELEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA.
 L'associé unique : - Mr.AHMED FADIL apporteur en numéraire 100 000,00 dhs soit 1000 parts Sociales
 Objet : - TRANSPORT DE MARCHANDISES.
 - TRAVAUX DIVERS ET DE CORPS D'ETAT.
 - NEGOCE.
 - VENTE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.
 - NETOYAGE GARDEINAGE ET SECURITE.
 - LOCATION D'ENJIN.
 - GENIE CIVIL.
 - PRESTATION DES SERVICES.
 - IMPORT EXPORT
 Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.
 Gérance : la société est gérée par : Mr. AHMED FADIL.
 Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°518855.
N° 8597/PA

OBA TRANS
 Au terme d'un acte du 27/04/2021 les associés de la société OBA TRANS SARL AU dont le siège social 36 BD MOUAAD BNOU JABAL MANSOUR KATAFA SIDI BERNOUSSI CASABLANCA ont décidé ce que suit.
 Cession des parts sociales Mille (1000) parts de Mr EL ALMOUSSI MOSTAFA au profit de Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA, Démission de gérant unique Mr EL ALMOUSSI MOSTAFA il quitte la société librement sans aucune engagement et nomination d'une nouvelle Gérante Unique Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA.
 Capital : 100.000 DH, Divisé en 1000 parts de 100DH chacune, Se trouvent actuellement réparties comme suit : Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA 1000 Parts
 La gérance : la société sera administrée par un gérant Mme BELLAGHMOUCH RACHIDA comme Gérante Unique.
 Le dépôt légal et effectué auprès du CRI de Casablanca. Sous le N° 223869
N° 8598/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire, et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Marrakech

APPELS D'OFFRES « Au rabais ou à majoration »
N°35/INV/2021(Séance publique)

Le 08/11/2021 à 10h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des Etudes techniques et suivi des travaux d'Aménagement des constructions scolaires aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en quatre lots séparés:

- Lot N°01 : L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de quinze salles au lycée qualifiant IBN SINA à Marrakech.
- Lot N°02 : L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de dix salles précolaires aux établissements de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°03 : L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement des salles multimédia et bibliothèques aux établissements de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°04 : L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement de dix-huit salles de ressources aux établissements de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	500,00	Cinq cents dirhams	34 000,00	Trente-quatre mille dirhams
2	300,00	Trois cents dirhams	15 000,00	Quinze mille dirhams
3	300,00	Trois cents dirhams	15 000,00	Quinze mille dirhams
4	300,00	Trois cents dirhams	15 000,00	Quinze mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Toutefois le dossier technique doit comprendre: Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activité exigé :

- * D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- * D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- * D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

Service des Affaires Administratives et Financières
 Bureau des appels d'offres
 Jeanne El Hartigueliz
 -Marrakech-
 Tél: 0524431172 Fax: 0524430050
N°8592/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Précolaire, et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Marrakech

APPELS D'OFFRES « Au rabais ou à majoration »
N°36/INV/2021(Séance publique)

Le 08/11/2021 à 11h00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ayant pour objet: L'exécution des Etudes techniques et suivi des travaux d'Aménagement des terrains de sport aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés:

- Lot N°01: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement des terrains de sports au lycée collégial MHAMID 10 à Marrakech.
- Lot N°02: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement des terrains de sports au lycée qualifiant AL MARNISSI à Marrakech.
- Lot N°03: L'exécution des études techniques et suivi des travaux d'Aménagement des terrains de sports à l'école AL IMAM MOSSLIM à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma
 Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
1	500,00	Cinq cents dirhams	40 000,00	Quarante mille dirhams
2	500,00	Cinq cents dirhams	30 000,00	Trente mille dirhams
3	500,00	Cinq cents dirhams	12 000,00	Douze mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents peuvent :
 • Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
 • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 • Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Toutefois le dossier technique doit comprendre: Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans les domaines d'activité exigé :

- * D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- * D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- * D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

Service des Affaires Administratives et Financières
 Bureau des appels d'offres
 Jeanne El Hartigueliz
 -Marrakech-
 Tél: 0524431172 Fax: 0524430050
N°8593/PA

تقویت حصص
التشركة التقرية "الحلالي الخضراء" محدودة المسؤولية
رأسمال لشركة: 10.000,00 درهم
الشكل القانوني للشركة: محدودة المسؤولية
المقر الاجتماعي: 33 حد القدر. اعلان، الجديدة
رقم لتسجيل التجاري: 5467
بمقتضى لائحة الموزع في 30 شتنبر 2021 تمت المصادقة على تقويت السيد الحسين صبري 80 حصة اجتماعية من أصل 100 حصة لتقوية السيدة بسري صبري، 10 حصص اجتماعية من أصل 100 حصة لتقوية السيد هشام حسلي و 10 حصص اجتماعية من أصل 100 حصة لتقوية السيد محمد لنبي، بتاريخ 30 شتنبر 2021.
تم الإيداع القانوني لتقوية الشركة التجارية بمدينة الجديدة بتاريخ 11 شتنبر 2021 تحت رقم 27013
N°8594/PA

Sport

Eliminatoires du Mondial 2022

L'Allemagne au Qatar, les Pays-Bas s'en rapprochent

L'Allemagne a validé son ticket pour le Mondial-2022 lundi, en s'imposant en Macédoine du Nord 4-0, tandis que les Pays-Bas s'en sont rapprochés en écrasant Gibraltar 6-0, en matches de qualification.

C'est sous le déluge que l'Allemagne est devenue la première qualifiée pour le Qatar, profitant de la défaite de l'Arménie 1-0 face à la Roumanie au même moment.

A Skopje, les Macédoniens avaient pourtant débuté le match avec envie, mettant en difficulté la Mannschaft pendant le premier quart d'heure. Mais les hommes d'Hansi Flick ont pris la mesure de leurs adversaires en deuxième période, grâce à Thomas Müller,

sans doute l'homme du match.

Il a offert deux offrandes: une à Kai Havertz (49e) d'abord, puis une autre à Timo Werner d'une déviation délicate (70e). En confiance, l'attaquant de Chelsea a ensuite récidivé (74e) d'une superbe frappe enroulée du pied droit, juste à l'intérieur de la surface de réparation.

Puis le jeune prodige du Bayern Munich, Jamal Musiala, a conclu le festival des siens (84e).

Dans le même temps, les Pays-Bas ont fait un grand pas vers le Mondial-2022 en giflant Gibraltar 6-0, emmenés par un Memphis Depay intenable en première période. L'attaquant du FC Barcelone a frappé un corner repris victorieusement par son capi-



taine Virgil van Dijk (9e), avant d'échouer sur penalty (19e) puis de doubler la mise (21e), et même de se reprendre... sur penalty (45e+3).

Les Néerlandais sont toujours premiers du groupe G (19 pts) avec deux points d'avance sur la Norvège, victorieuse du Monténégro à domicile 1-0. Derrière, la Turquie s'est imposée au bout du suspense grâce à un but du "roi" Burak Yilmaz (90e+9) et reste au contact du duo de tête (15 pts).

Dans le groupe H, la Croatie a été tenue en échec par la Slovaquie 2-2 dans un match riche en suspense. Mauvaise opération pour les finalistes du Mondial-2018 qui sont désormais deuxièmes de ce groupe derrière la Russie, victo-

rieuse en Slovaquie 2-1.

La Belgique, qui pouvait se qualifier sans jouer en profitant

d'une défaite du Pays de Galles, devra patienter, car les Gallois se sont imposés 1-0 en Estonie.

Musiala plus jeune buteur de la Mannschaft depuis 1910

Le jeune talent du Bayern Munich Jamal Musiala est devenu lundi le deuxième plus jeune buteur de l'histoire de l'équipe d'Allemagne de football, seulement devancé par un joueur de 1910.

Musiala a marqué à 18 ans et 227 jours le quatrième but de la Mannschaft en Macédoine du Nord (4-0), une victoire qui fait de l'Allemagne la première nation qualifiée pour le Mondial-2022 après le Qatar, pays organisateur.

L'attaquant du "Rekordmeister" a marqué à la 83e minute, seul face au gardien adverse, après avoir été lancé entre deux défenseurs par un autre jeune espoir, Karim Adeyemi, 19 ans.

Le plus jeune buteur de l'histoire de la sélection allemande reste Marius Hiller qui avait inscrit un but contre la Suisse (3-0) le 3 avril 1910 à l'âge de 17 ans et 241 jours.

Nuno Mendes, des quartiers de Lisbonne au PSG



Talent précoce issu des quartiers difficiles de la banlieue de Lisbonne, le néo-parisien Nuno Mendes espère faire son trou en équipe du Portugal, à commencer par le match face au Luxembourg en qualifications pour le Mondial-2022.

Le latéral gauche de 19 ans, qui franchit les paliers aussi vite qu'il déborde le long de la ligne de touche, vient d'être nommé parmi les dix candidats au Trophée Kopa, décerné par le magazine

France Football au meilleur footballeur mondial de moins de 21 ans.

Une reconnaissance alors que ses débuts en équipe première du Sporting Portugal, son club formateur qui l'a prêté cet été avec option d'achat au Paris Saint-Germain, remontent seulement à juin 2020, quand le championnat portugais a repris après la première vague de Covid-19.

Au PSG, malgré son arrivée en toute fin de mercato, il bénéficie de l'absence de Guerreiro, convoqué pour cette trêve inter-

ationale mais finalement dispensé car victime d'une déchirure musculaire, offre à Nuno Mendes l'occasion de gagner du terrain et peut-être jeter le doute sur la hiérarchie du sélectionneur.

"Nuno Mendes, à gauche, 19 ans: c'est un jeune extraordinaire (...). Ce qu'il fait, c'est magnifique", se réjouissait la semaine dernière son coéquipier au PSG Kylian Mbappé dans un entretien à RMC.

Avec l'équipe du Portugal, il progresse tout aussi vite. Appelé pour la première fois par le sélectionneur Fernando Santos en mars, il est retenu pour l'Euro deux mois plus tard, à l'issue d'une saison complète avec le Sporting couronnée par un titre de champion, le premier des "Lions" de Lisbonne depuis 2002.

Désormais, avec 9 sélections au compteur, il est le premier réel concurrent du latéral du Borussia Dortmund Raphaël Guerreiro, installé titulaire depuis le sacre de la Seleçao à l'Euro-2016.

L'absence de Guerreiro, convoqué pour cette trêve inter-

nationale mais finalement dispensé car victime d'une déchirure musculaire, offre à Nuno Mendes l'occasion de gagner du terrain et peut-être jeter le doute sur la hiérarchie du sélectionneur.

Pourtant, à ses débuts, la trajectoire de Nuno Mendes n'avait rien de linéaire. C'est entre les immeubles de logements sociaux de son quartier à Casal de Cambra, une banlieue du nord-ouest de Lisbonne, qu'il commence à toucher le ballon avant de rejoindre le club local à neuf ans.

Son premier entraîneur, Diego Gonçalves, racontait l'année dernière au journal sportif Record que "personne n'arrivait à lui prendre la balle lors des exercices" et que, déjà, le joueur d'origine angolaise "ne manquait de rien" pour parvenir au haut niveau.

Les recruteurs des trois grands clubs portugais le repèrent en quelques mois, et le Sporting réagit plus vite que ses rivaux Benfica et Porto.

Préoccupé par la situation familiale de la jeune pépite, le club

qui a formé Cristiano Ronaldo décide de l'installer de façon permanente dans son centre de formation, dès l'arrivée du jeune Nuno en 2011.

"Il a connu les aspects de la vie dans un quartier difficile. Son père étant malade, sa mère devait s'occuper de lui", expliquait l'année dernière son formateur d'alors, Luis Dias.

Deux ans plus tard, à 11 ans, la situation de Nuno Mendes devient incertaine. En proie à des difficultés financières, le club supprime les bourses sociales mais le joueur garde le cap grâce au don d'un "socio" du Sporting, qui couvrira ses dépenses pendant deux ans.

"Si je suis arrivé jusque-là, c'est parce que ces personnes m'ont aidé", confiait Nuno Mendes dans un entretien à la Fédération portugaise de football.

Taiseux et travailleur, il entend ainsi rester sur une voie royale qui aura pour prochaine étape la Coupe du monde organisée au Qatar à l'automne 2022.

Démission du président de l'IRT

Abdelhamid Aberchane jette l'éponge sans apporter des éclaircissements



Abdelhamid Aberchane a démissionné, lundi, de son poste de président de l'Ittihad Riadi de Tanger (IRT).

"Je dépose ma démission de ma fonction de président de l'Ittihad de Tanger, en vous présentant mes respects et mes grands remerciements pour votre

appui durant cette période où on a travaillé ensemble", a indiqué M. Aberchane, dans sa lettre de démission destinée aux membres du bureau dirigeant de l'IRT.

Abdelhamid Aberchane n'a pas explicité les raisons de cette décision, d'autant plus qu'elle coïncide avec l'approche

de l'Assemblée générale des adhérents du club de l'IRT, prévue le 22 octobre, ainsi que la recrudescence des critiques des supporters et des fans à cause des mauvais résultats du club.

M. Aberchane avait été élu président de l'IRT pour la première fois en 2012, avant d'être réélu pour un deuxième mandat en 2016, puis un troisième en 2019.

Les réalisations phares du club sous la présidence de M. Aberchane demeurent le retour en 1ère division en 2015 et le titre de la Botola Pro de la saison 2017-2018, en plus de la participation à la Ligue des champions africaine en 2018, durant laquelle le club a été éliminé au premier tour, ce qui l'a qualifié pour la Coupe de la CAF 2019.

Il convient de rappeler qu'au titre de la saison actuelle et après cinq jours de compétition, l'Ittihad de Tanger occupe conjointement avec le Hassania d'Agadir et le Youssoufia de Berrechid la 12ème place du classement général avec un total de 12 points. Le club tangerois, coaché par le Français Bernard Casoni qui a succédé à Driss El Mrabet, compte une victoire contre un match nul et trois défaites.

Mise à niveau de la pelouse de deux terrains de football de l'académie de l'AS FAR à Maâmora

Deux terrains de football relevant de l'académie de l'Association Sportive des FAR ont été inaugurés, lundi, après leur mise à niveau et revêtement en gazon synthétique.

L'inauguration de ces deux terrains a été présidée par le général de Corps d'armée Mohamed Haramou, Commandant la gendarmerie Royale et président de l'AS FAR, le président délégué du club, Aboubakr El Ayoubi et le président de la Fédération Royale marocaine de football, Fouzi Lekjaa.

Par la suite, ils ont suivi une séance d'entraînement de l'équipe féminine de l'AS FAR et visité les différentes dépendances de l'académie, inaugurée en septembre 2016, dont la salle de musculation, le restaurant et le magasin de ventes d'articles et d'équipements sportifs.

Dans une déclaration à cette occa-

sion, M. Lekjaa a fait savoir que l'AS FAR a été depuis toujours une équipe de formation, relevant que la politique de formation, désormais érigée en stratégie en matière de football, repose essentiellement sur l'amélioration des infrastructures sportives.

La mise à niveau du centre sportif de l'AS FAR a débuté il y a une année, deux terrains haut de gamme ayant été aménagés alors qu'un stade a été revêtu en gazon naturel, a-t-il fait savoir, notant que deux terrains supplémentaires seront mis à niveau prochainement en plus des centres d'hébergement, dont l'hôtel réservé aux joueurs.

Après l'achèvement des travaux de rénovation, le centre de l'AS FAR n'aura rien à envier aux meilleurs centres continentaux et mondiaux, notamment ceux en Europe, a-t-il lancé, relevant qu'il s'agit là d'une fierté pour le Maroc, l'AS FAR et le football national.

L'académie du club militaire vient renforcer l'infrastructure de l'AS FAR, qui dispose également d'un centre sportif et militaire, qui a subi lui aussi des travaux de mise à niveau.

Cette infrastructure moderne veille à la formation des joueurs (garçons et filles) et dispose de deux terrains en gazon synthétique -dont un est équipé en piste d'athlétisme- avec des gradins latéraux et éclairage, en plus d'un terrain d'entraînement.

L'académie comprend également le groupe scolaire de l'AS FAR qui se compose de salles de cours dotées d'outils audio-visuels de pointe, d'un amphithéâtre, d'une salle de conférence, d'un restaurant pour les élèves et les enseignants, de bureaux administratifs, d'un hôtel pour les joueurs, outre une salle d'entraînement équipée en matériel dernier cri, une clinique et un magasin.

Championnats d'Afrique de natation

De l'or pour Hamza Benhalima

Le Maroc a décroché, lundi, sa première médaille d'or lors de la 14ème édition des Championnats d'Afrique de natation qui se déroule à Accra, au Ghana, du 11 au 17 octobre.

Hamza Benhalima s'est emparé de la médaille d'or dans la discipline du 50 m dos. Il a également réussi à remporter une médaille de bronze à l'exercice du 200 m nage libre juniors.

Chez les dames, Bahajoub Me-



ryem, Garnoussi Sofia, El Gamah Sawsane et Alaoui Inass ont gagné le bronze à l'épreuve de relais 4 x 200 m nage libre féminin.

En plus du Maroc, une cinquantaine de pays prennent part aux Championnats d'Afrique de natation au Ghana qui accueille pour la première fois de son histoire cet événement bi-annuel organisé par la Confédération africaine de natation amateur (CANA).

Compétitions africaines interclubs

Ligue des champions

Le deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF "TotalEnergies 2021-2022" aura lieu du 15 au 17 octobre 2021, annonce la Confédération africaine de football (CAF).

La manche retour se déroulera du 22 au 24 octobre. Les vainqueurs à l'issue des deux manches se qualifieront pour la phase de groupes, tandis que les perdants rejoindront le deuxième tour préliminaire additionnel de la Coupe de la Confédération de la CAF.

Voici le programme complet (GMT):

Vendredi 15 octobre 2021

15:00 – Durban / AmaZulu (Afrique du Sud) – TP Mazembe (RD Congo)

Samedi 16 octobre 2021

12:00 – Nairobi / Tusker (Kenya) – Zamalek (Egypte)

13:00 – Kigali / APR (Rwanda) – Etoile du Sahel (Tunisie)

14:00 – Luanda / Sagrada Esperanca (Angola) – Royal Leopards (Eswatini)

15:00 – Abidjan / ASEC Mimosas (Côte d'Ivoire) – CR Belouizdad (Algérie)

15:30 – Niamey / US Gendarmerie Nationale (Niger) – Al Ahly (Egypte)

17:00 – Bamako / Stade Malien (Mali) – Horoya (Guinée)

17:00 – Suez (Egypte) / Al Merreikh (Soudan) – Zanaco (Zambie)

Dimanche 17 octobre 2021

13:00 – Gaborone / Jwaneng Galaxy (Botswana) – Simba (Tanzanie)

14:00 – Kinshasa / AS Maniema Union (RD Congo) – Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud)

14:00 – Nouakchott / Nouadhibou (Mauritanie) – ES Setif (Algérie)

14:30 – Brazzaville / AS Otoho (Congo) – Petro Atletico (Angola)

15:00 – Accra / Hearts of Oak (Ghana) – Wydad (Maroc)

15:00 – Rabat (Maroc) / LPRC Oilers (Liberia) – Raja (Maroc)

15:00 – Port Harcourt / Rivers United (Nigeria) – Al Hilal (Soudan)

17:00 – Benghazi / Al Ittihad (Libye) – Esperance (Tunisie).

Coupe de la Confédération

Le deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération de la CAF "TotalEnergies 2021-2022" se déroulera du 15 au 17 octobre 2021, annonce la Confédération africaine de football (CAF). Les matches retour auront lieu du 22 au 24 octobre. Les vainqueurs à l'issue des deux manches décrocheront une place pour le deuxième tour préliminaire additionnel, où ils affronteront des équipes reléguées du 2è tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF.

Voici le programme complet (GMT):

Vendredi 15 octobre 2021

12:00 – Dar Es Salaam / Biashara United (Tanzanie) – Ahly Tripoli (Libye)

14:30 – Brazzaville / Diables Noirs (Congo) – Orlando Pirates (Afrique du Sud)

16:00 – Polokwane / Marumo Gallants (Afrique du Sud) – AS Vita Club (RD Congo)

16:30 – Bamako / Binga (Mali) – ASFA Yennenga (Burkina Faso)

17:00 – Suez (Egypte) / Al Ahly Merowe (Soudan) – Gor Mahia (Kenya)

Samedi 16 octobre 2021

12:00 – Dar Es Salaam / Azam (Tanzanie) – Pyramids (Egypte)

13:00 – Kampala / Uganda Revenue Authority (Ouganda) – Al Masry (Egypte)

13:00 – Gaborone / Orapa United (Botswana) – Coton Sport (Cameroun)

13:00 – Lusaka / Red Arrows (Zambie) – Primeiro de Agosto (Angola)

15:30 – Monastir / US Ben Guerlane (Tunisie) – RS Berkane (Maroc)

16:00 – Nouakchott / ASAC Concorde (Mauritanie) – JS Saoura (Algérie)

18:00 – Rabat / AS FAR (Maroc) – JS Kabylie (Algérie)

Dimanche 17 octobre 2021

13:00 – Kigali / AS Kigali (Rwanda) – DC Motema Pembe (RD Congo)

13:00 – Antananarivo / CFFA (Madagascar) – Interclube (Angola)

14:00 – Yenagoa / Bayelsa United (Nigeria) – CS Sfaxien (Tunisie).

A la recherche des ancêtres des plantes cultivées menacées

Un monde sans chocolat ? Une pause sans café ? Des sushis sans riz ? L'hypothèse semble folle, mais les menaces pesant sur les plantes finissant dans nos assiettes sont réelles, entraînant les experts dans une quête urgente des ancêtres sauvages de nos cultures préférées.

Quant on entend "espèces menacées", on pense souvent ours polaires, pandas ou éléphants, oubliant la flore, y compris celle que nous mangeons.

"Il y a des choses que l'on prend pour acquises", regrette Aaron Davis, scientifique au Kew Royal Botanic Gardens.

Et pourtant du café au cacao, des bananes aux céréales, de nombreuses espèces cultivables, dont certaines sont capitales pour l'alimentation de milliards d'humains, subissent les effets de la hausse des températures, des sécheresses, des pluies intenses, de nouvelles maladies ou du déplacement d'insectes ravageurs.

Selon une étude parue en mai,

à cause du réchauffement de la planète, près d'un tiers des productions agricoles risquent de se retrouver en dehors des zones climatiques adaptées à leur culture.

Les rizières sont ainsi menacées par la montée du niveau de la mer qui augmente la salinité dans les deltas. Le Centre international de la pomme de terre anticipe une baisse de 32% des récoltes d'ici 2060.

Quant au café et au cacao, plusieurs études projettent une baisse significative de la surface des terres adaptées d'ici 2050, jusqu'à 50% pour le café.

La faute notamment à la domestication des espèces, que l'humanité risque désormais de payer au prix fort.

Depuis plus de 10.000 ans, l'humanité utilise des techniques de culture sélective pour adapter les espèces végétales à un usage agricole dans un environnement spécifique, environnement qui aujourd'hui change à grande vitesse.

"Quand vous sélectionnez +les meilleures+, vous perdez certains gènes. Nous avons perdu

de la diversité génétique", explique Benjamin Kilian, de la fondation Crop Trust. Alors "la capacité de ces cultures à s'adapter, à nouveau, face au changement climatique ou d'autres défis, est limitée".

Pourtant avec le réchauffement, "nous allons avoir besoin d'utiliser toute la biodiversité possible, pour réduire les risques et offrir différentes options", insiste Marleni Ramirez, experte du consortium CGIAR sur la recherche agricole.

Premier obstacle, pour utiliser les caractéristiques génétiques ancestrales, comme une résistance à la salinité ou à la chaleur, il faut avoir les espèces sauvages sous la main.

Il existe bien des banques génétiques de semences, comme la Kew Millennium Seed Bank, qui collecte et stocke en Angleterre les graines de près de 40.000 espèces de plantes sauvages. "Mais toutes les espèces sauvages n'y sont pas représentées", commente Benjamin Kilian.

Alors "vous avez besoin de

botanistes qui vont à leur recherche", poursuit-il. Une quête aléatoire et chronophage.

Entre 2013 et 2018, Crop Trust a récolté plus de 4.600 échantillons de 371 cousins sauvages de 28 cultures prioritaires (blé, riz, patates douces, bananes, pommes...).

Aaron Davis et ses collègues ont eux retrouvé une espèce sauvage de café en Sierra Leone, meilleure que le robusta et plus résistante au réchauffement que le subtil arabica.

Mais "si on y était allé dix ans plus tard, elle aurait probablement été éteinte", estime-t-il. "Sur les 124 espèces connues de café, 60% sont menacées d'extinction".

Et les caféiers ne sont pas les seuls concernés. Par exemple, dans quatre pays d'Amérique centrale, berceau de nombreuses cultures, 70 espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées majeures (avocat, maïs, courge, pomme de terre) sont menacées d'extinction, selon une récente étude.

Alors les spécialistes s'inquiè-

tent d'arriver trop tard pour collecter les espèces sauvages elles-mêmes menacées de disparition.

Une fois qu'elles sont récoltées, la course contre la montre n'est pas terminée.

Les plantes sauvages ne sont pas nécessairement adaptées à l'agriculture à grande échelle. Alors il faut réussir à créer de nouvelles variétés avant que la baisse de production annoncée des actuelles ne pose un risque à la sécurité alimentaire mondiale.

Et "cela peut prendre 10, 15, 20 ans", pour créer une nouvelle variété, jusqu'à 100 ans pour une pomme, alerte Benjamin Kilian, insistant sur le fait que ces recherches utilisent des techniques conventionnelles, sans OGM.

Devra-t-on alors apprendre à se passer de café, de chocolat, certaines denrées seront-elles réservées à quelques privilégiés ?

Peut-être, notent certains experts. Et si les consommateurs peuvent s'adapter, les millions de paysans dépendant du café ou du cacao auront eux perdu leur moyen de subsistance.

Recettes

Charmoula au crevettes



Préparation :

Dans une cocotte ou une poêle faire revenir les oignons dans l'huile d'olive avec les crevettes et la coriandre en remuant souvent pendant 5 min. Ajouter les tomates, saler, poivrer, mettre 1 càc de concentré de tomate et 1 càc de piment doux. mouiller avec un verre d'eau et laisser cuire pendant une dizaine de minutes feu doux.

Servir aussitôt

Ingrédients :

Des crevettes décortiquées
2 gros oignons coupés grossièrement
2 belles tomates coupées en gros dés
de la coriandre coupée finement
de l'huile d'olive
sel, poivre
concentré de tomate
du piment doux en poudre

Un kilo de clous et de vis dans l'estomac d'un patient

Les médecins d'un hôpital lituanien ont annoncé vendredi avoir découvert dans l'estomac d'un homme plus d'un kilo de divers petits objets de métal, dont des clous et des vis.

Le patient a été admis à l'hôpital du port de Klaipėda, sur la Baltique, après s'être plaint de graves douleurs abdominales.

Les médecins ayant passé son estomac aux rayons X ont rapidement trouvé les racines du mal: divers objets métalliques, certains mesurant jusqu'à 10 centimètres de long, avaient lacéré l'estomac de l'homme, mettant sa vie en danger.

"Durant l'opération de trois heures (...), tous les corps étrangers, même les plus petits, ont été retirés de l'estomac du patient", a déclaré le chirurgien Sarunas Daïlidenas.

L'hôpital a fourni aux médias locaux une image des clous et vis retirés de l'estomac de l'homme.

"Nous n'avions jamais vu de pareil", a affirmé Algirdas Slepavicius, chirurgien en chef à l'hôpital de Klaipėda, à la presse locale. Le médecin a expliqué que l'homme avait commencé à avaler des objets métalliques ces dernières semaines après avoir arrêté de boire.

